



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

OBSERVATOIRE
DES TERRITOIRES

CARTES ET DONNÉES

La France en douze portraits

Rapport 2019-2020

FÉVRIER 2021

Rapport 2019 - 2020
de l'Observatoire des territoires

La France **en douze** **portraits**



Directeur de la publication :

Yves Le Breton

Responsable de la collection :

Agnès Reiner

Président du Conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires :

Pierre Mirabaud

Directrice éditoriale :

Sylviane le Guyader

Auteurs :

Benoit de Lapasse, Sylviane le Guyader

Cartographie et conception graphique :

Mélodie Martin

Contributeurs :

Noémie De Andrade, Malo Jouannic, Constance Lecomte,
Olivier Malaret, Gilles Toutin

Remerciements pour leur relecture attentive :

Marianne Guérois et Luc Brière, membres du conseil d'orientation,
Muriel Thoin, Hassen Chougar et Bertrand Miroux

Date d'édition : février 2021

Contract presse : Kathleen André (Equancy), kathleen.andre@equancy.com

Impression : AVP ARTS GRAPHIQUES

Dépôt légal : février 2021

ISBN : 978-2-492484-05-6

ISSN : 2262-8266 (rapports 2018 et 2017 de l'Observatoire des territoires)

La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT

contact : info@anct.gouv.fr



Liste des membres du conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires

DÉCRET N°2011- 887 DU 26 JUILLET 2011 ET ARRÊTÉ DU 29 DÉCEMBRE 2017
PORTANT NOMINATION À L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES

Président

- **Pierre Mirabaud**

Au titre des administrations

- Deux représentants de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, dont le directeur général ou son représentant ;
- Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, ou son représentant ;
- Un représentant du ministre de l'intérieur ;
- Un représentant du ministre chargé des collectivités territoriales ;
- Un représentant du ministre chargé du développement durable ;
- Un représentant du ministre chargé de l'urbanisme ;
- Un représentant du ministre chargé de l'agriculture ;
- Un représentant du ministre chargé de l'industrie ;
- Un représentant du ministre chargé du travail ;
- Un représentant du ministre chargé de la santé ;
- Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Un représentant du ministre de l'éducation nationale ;
- Un représentant du ministre chargé des outre-mer.

Au titre des assemblées et associations d'élus

- Le président du Conseil économique, social et environnemental, ou son représentant ;
- Le président de l'Association des régions de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Assemblée des départements de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Association des maires de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Association des communautés de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Assemblée des conseillers économiques et sociaux régionaux, ou son représentant.

Au titre de l'expertise territoriale

- Le président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, ou son représentant ;
- Le secrétaire permanent du Plan urbanisme, construction, architecture, ou son représentant ;
- Le directeur de la Mission opérationnelle transfrontalière, ou son représentant ;
- Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, ou son représentant ;
- Le directeur « réseaux et territoires » du Groupe Caisse des dépôts, ou son représentant.

Au titre des personnalités qualifiées

- **Sylvie Fol**, professeure en aménagement et urbanisme à l'université Paris 1-Panthéon Sorbonne ;
- **Marianne Guérois**, maître de conférences en géographie urbaine et analyse spatiale à l'université Paris-Diderot et directrice adjointe du réseau interdisciplinaire pour l'aménagement et la cohésion des territoires de l'Europe et de ses voisinages ;
- **Eloi Laurent**, économiste senior au département des études de l'Observatoire français des conjoncture économiques (Sciences Po).

Au service des acteurs des territoires

Depuis 2004, l'Observatoire des territoires rassemble, analyse et diffuse les données relatives à leurs dynamiques et disparités ainsi qu'aux politiques menées dans le champ de la cohésion des territoires. Il développe le partage d'analyses spatiales entre l'État et les collectivités territoriales, la mutualisation de connaissances et produit des diagnostics de territoires.

Lieu d'innovation et d'expertise, l'Observatoire des territoires (OT) en lien avec les membres du Conseil d'orientation (associations de collectivités, administrations, établissements publics) et des laboratoires de recherche, produit des études, contribue à la mise au point de méthodes et propose des outils adaptés aux nouveaux besoins de comparaisons entre territoires à l'échelle française et européenne. Il veille à la meilleure complémentarité possible des différents travaux menés sur ce thème.

La nouvelle version du site de l'Observatoire mise en ligne mi 2020 facilite l'accès aux publications, rapports annuels, fiches d'analyses ou articles sur les dynamiques territoriales. De nouvelles fonctionnalités sont proposées via diverses applications interactives thématiques et une cartographie interactive. L'Observatoire se met ainsi au service des acteurs, dans la ligne de la mission de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, créée le 1^{er} janvier 2020 et dont il est une des composantes.

Cette huitième édition du rapport annuel de l'OT (2019-2020) dresse douze portraits de la France et de ses territoires au regard d'autant de problématiques. Cet état des lieux de la cohésion des territoires constitue un document à vocation pédagogique, très illustré, avec des textes condensés et des chiffres clés qui permettent d'apprécier les évolutions.

On y retrouve des thèmes classiques comme la démographie, l'emploi et la dynamique des entreprises, la situation des ménages en matière de revenus, de logements mais aussi en termes de mobilités quotidiennes ou résidentielles, l'artificialisation des sols. Les dimensions d'accessibilité à différents services publics, aux transports ou encore au numérique y sont particulièrement développées de même que les notions de centralités d'équipement et de services, qui dessinent de nouvelles polarités des espaces. La situation financière des collectivités territoriales est également traitée.

Cette publication a été l'occasion d'actualiser des analyses et cartes figurant dans les rapports annuels précédents et donc d'apprécier les évolutions sur le temps long. L'accent a été également mis sur la diversité des modes de représentations cartographiques, en vue de faciliter la compréhension des analyses spatiales. Chaque planche propose plusieurs types d'indicateurs et encourage ainsi les analyses croisées.

Cet effort vers plus d'interactivité, plus de complémentarité et plus de lisibilité se poursuivra.

Pierre Mirabaud

Président du Conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires (2018-2020)



Table des matières

PLANCHE 1

Évolutions démographiques8

PLANCHE 2

Dynamiques des entreprises et emplois industriels 10

PLANCHE 3

Niveaux de vie des ménages..... 12

PLANCHE 4

Recettes des collectivités territoriales..... 14

PLANCHE 5

Tensions sur le parc de logements..... 16

PLANCHE 6

Artificialisation des sols 18

PLANCHE 7

Lieux de résidence et lieux de travail 20

PLANCHE 8

Mobilités résidentielles..... 22

PLANCHE 9

Accès aux infrastructures de transport24

PLANCHE 10

Pratiques des transports quotidiens 26

PLANCHES 11 ET 11 BIS

Centralités d'équipements et de services 28

PLANCHE 12

Accessibilité au numérique et usages 32

ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Au 1^{er} janvier 2020, la France compte un peu plus de 67 millions d'habitants, dont 64,9 millions en métropole et 2,1 millions en outre-mer. La population continue d'augmenter mais à un rythme de plus en plus modéré : + 0,3 % par an entre 2017 et 2020, contre + 0,4 % entre 2014 et 2016 et + 0,5 % entre 2008 et 2013. Cette augmentation est principalement due au solde naturel, bien que celui-ci soit historiquement bas. La France reste le pays le plus fécond de l'Union européenne.

La carte par EPCI sur un temps long et la carte par commune sur la période récente montrent une évolution de la population plus homogène depuis 2012 entre types de territoires, avec un ralentissement de la croissance démographique dans l'ensemble des territoires et plus spécifiquement dans les espaces ruraux et les Drom.

Les ralentissements démographiques ont été les plus accentués dans les zones les plus dynamiques. Les territoires en croissance démographique sont la région francilienne (excepté Paris), les espaces littoraux atlantiques (de la Bretagne à la Nouvelle-Aquitaine) et méditerranéens, ainsi que dans le quart sud-est et les espaces frontaliers avec la Suisse et l'Allemagne.

Les territoires en déprise, auparavant concentrés dans le Massif central et en Champagne (2006-2012), se sont quant à eux étendus à une diagonale allant des Ardennes au Lot, mais aussi à l'Ouest (Bretagne

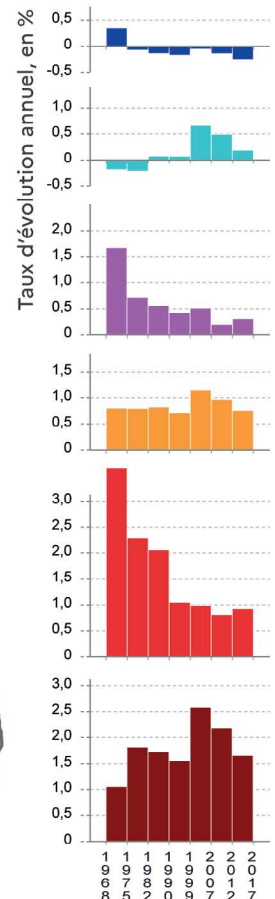
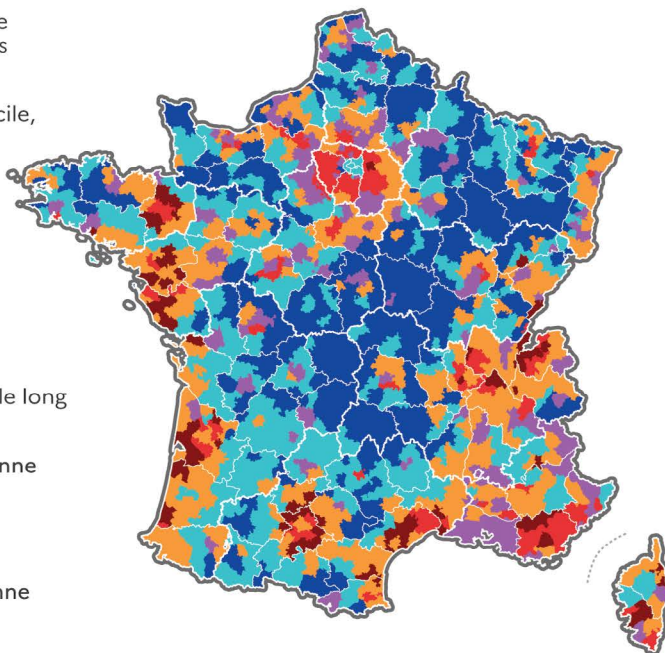
centrale, Basse-Normandie), ainsi que dans certaines zones de montagne dans les Alpes et dans les Pyrénées.

Les territoires ultramarins connaissent aussi une situation contrastée : baisse de la croissance démographique à la Martinique depuis le milieu des années 2000 et désormais en Guadeloupe ; dynamisme démographique à la Réunion, Mayotte et en Guyane.

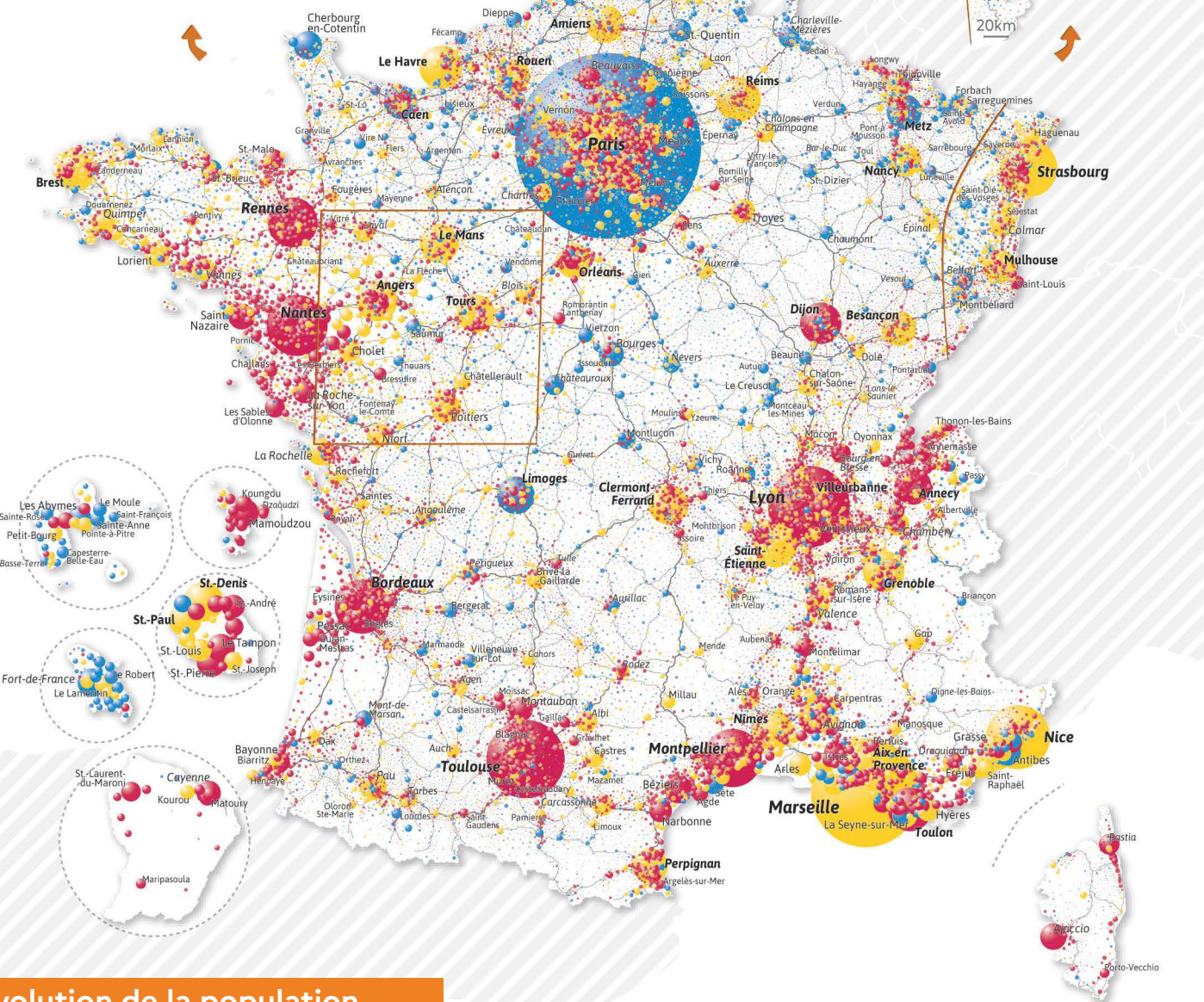
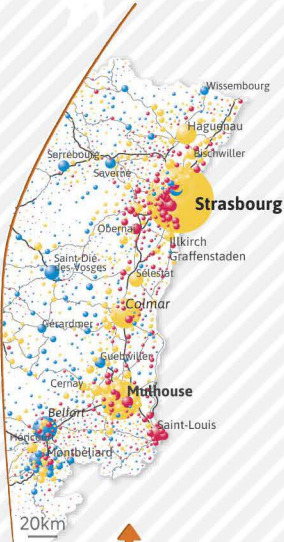
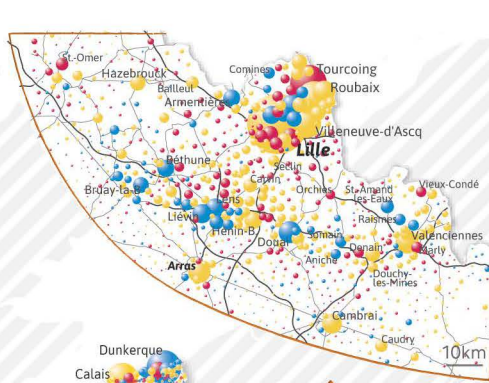
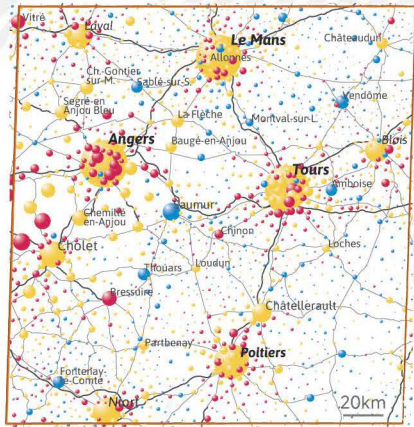
Les métropoles de Nantes, Bordeaux, Montpellier, Toulouse, Rennes ou Strasbourg (évolution déjà très favorable) ont vu leur taux de croissance démographique progresser, mais également celles de Brest et Saint-Etienne (évolution désormais positive). La progression de la population se confirme aussi dans le périurbain de ces métropoles. C'est le cas également d'agglomérations plus petites comme Angers, Avignon, Arles, Troyes, Béziers.

Typologie des EPCI selon l'évolution démographique entre 1968 et 2017

- Les territoires en déprise : baisse de population continue et qui s'amplifie avec le temps
- Les territoires en rebond : après une période 68-99 difficile, la population augmente
- Les villes moyennes et Marseille : augmentation de population forte en début de période et de plus en plus réduite.
- Autres métropoles (Toulouse, Bordeaux) et périurbain assez lointain : augmentation modérée tout le long de la période
- Périurbain de première couronne des métropoles et de Paris : forte augmentation surtout en début de période
- Périurbain de seconde couronne des métropoles : forte augmentation surtout en fin de période



Sources : Insee RP 1968 à 2017 • Typologie issue d'une analyse en composantes principales suivie d'une classification appliquée au taux d'évolution annuel de la population sur 7 périodes entre 1968 et 2017



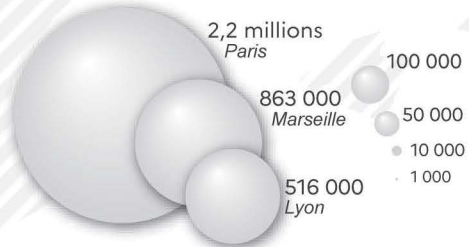
Évolution de la population municipale de 2012 à 2017

Taux d'évolution annuel 2012-2017, par commune, en %

- Décroissance (<-0,5%)
- Stabilité (de -0,5% à 0,5%)
- Croissance (>0,5%)

en italique : nom de commune préfecture

Population municipale en 2017



Taux d'évolution annuel de la population nationale entre 2012 et 2017
0,4 %

10,7 millions d'habitants résident dans des communes en décroissance

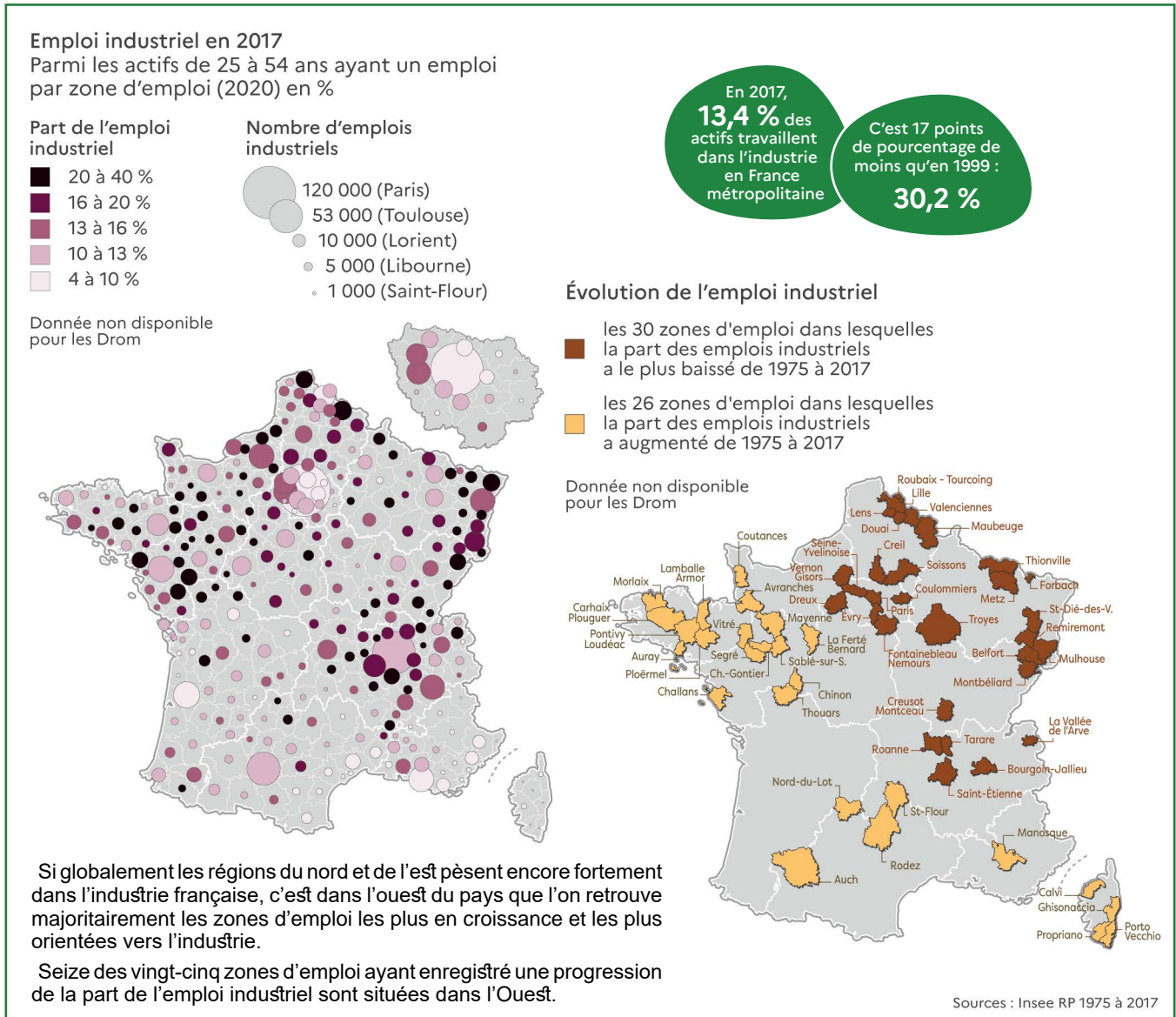
28,2 millions d'habitants résident dans des communes en croissance

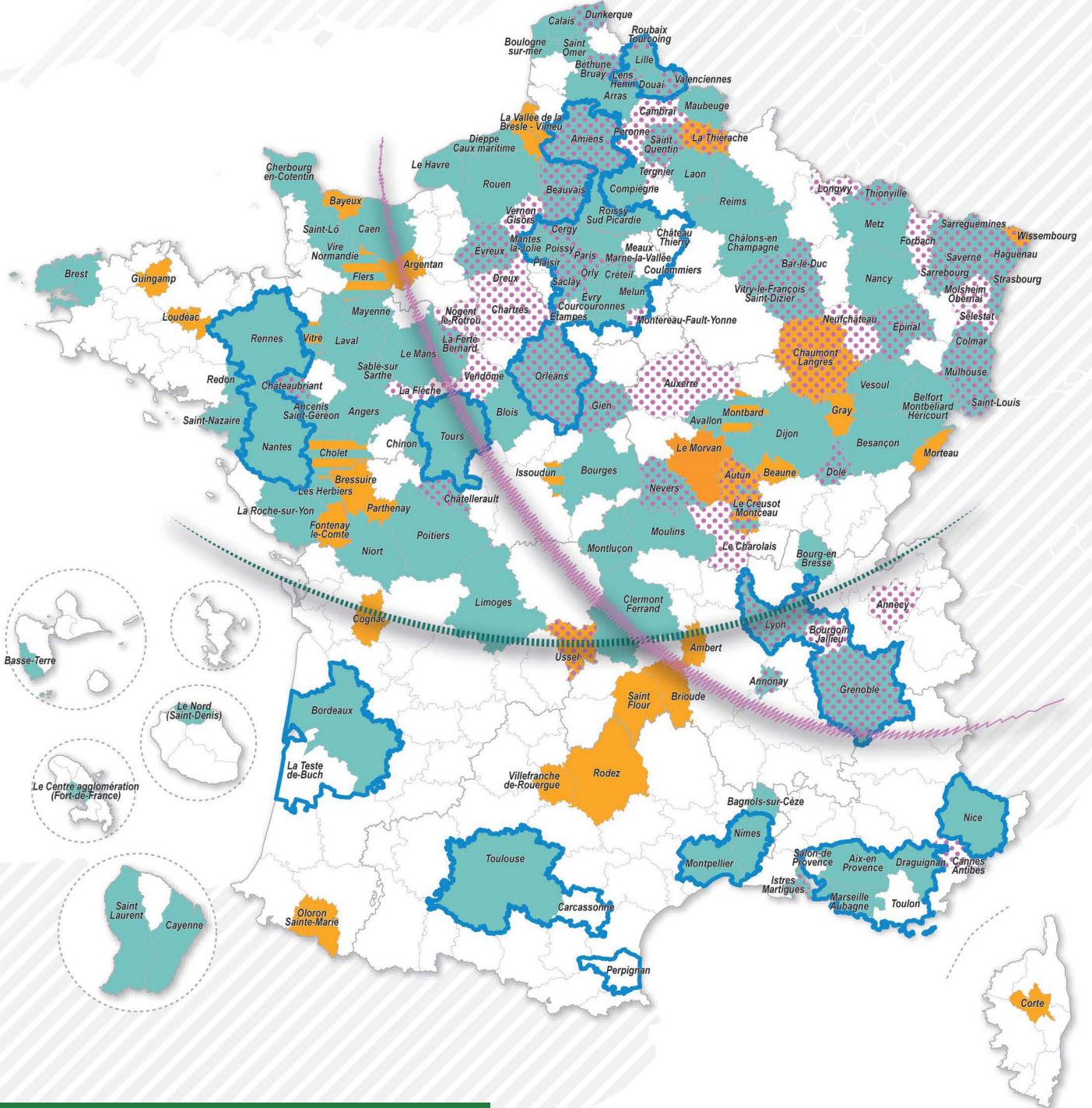
DYNAMIQUES DES ENTREPRISES ET EMPLOIS INDUSTRIELS

Alors que les taux les plus élevés de création d'entreprises se concentrent essentiellement dans les métropoles, le territoire métropolitain se caractérise par un contraste nord-sud et est-ouest en matière de dynamisme de l'entrepreneuriat et de profil des entreprises.

La carte « La France des entreprises » montre dans la moitié nord du pays une part importante des actifs travaillant dans de grands établissements (100 salariés et plus). Une majorité des zones d'emploi au nord d'une ligne Nantes-Besançon a une part de salariés travaillant dans un grand établissement supérieure à 30 %, voire à 36 % dans le nord du pays. Au sud, cette part est inférieure à 30 % pour toutes les zones d'emploi, sauf pour les grandes villes de Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Clermont-Ferrand et Lyon. Ce contraste s'explique en partie par des établissements industriels généralement plus grands que ceux des commerces/services et plus présents au nord qu'au sud.

Le nord et le sud de la France se distinguent aussi par la part de salariés travaillant dans un établissement contrôlé par une entreprise étrangère. Cette part est supérieure à la moyenne française (14,3 % des salariés) dans presque toutes les zones d'emploi des régions Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France et de l'ancienne Haute-Normandie. Son maximum est atteint dans les zones d'emploi alsaciennes proches de la frontière allemande. La forte implantation de l'industrie dans le nord de la France explique la part importante d'établissements contrôlés par une entreprise étrangère. La part est également élevée dans les grands pôles industriels (Toulouse, Grenoble, Lyon, Le Creusot, Saint-Nazaire...).





La France des entreprises

Des contrastes nord-sud et est-ouest

Dynamisme de l'entrepreneuriat :
opposition entre grandes villes et espaces peu denses

- Zone d'emploi où le taux de création d'entreprise est supérieur à 12,5 %
- Les 31 zones d'emploi avec la plus forte proportion d'entreprises créées depuis plus de cinq ans

Profil des entreprises :
des contrastes nord-sud et est-ouest

- Zone d'emploi où au moins 35 % des salariés travaillent dans une entreprise de plus de 100 salariés
Données indisponibles pour Mayotte
- Zone d'emploi où au moins 15 % des salariés travaillent dans une entreprise étrangère
Données indisponibles pour Mayotte
- Dans la moitié nord de la France, les grandes entreprises sont nombreuses

Sources : Insee, Clap, Lifi, 2014-2015, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) 2014-2020, zones d'emploi 2010 - Actualisation de la carte du rapport 2016 p64 • Réalisation : ANCT pôle ADT Observatoire des territoires **Cartographie** • février 2021

NIVEAUX DE VIE DES MÉNAGES

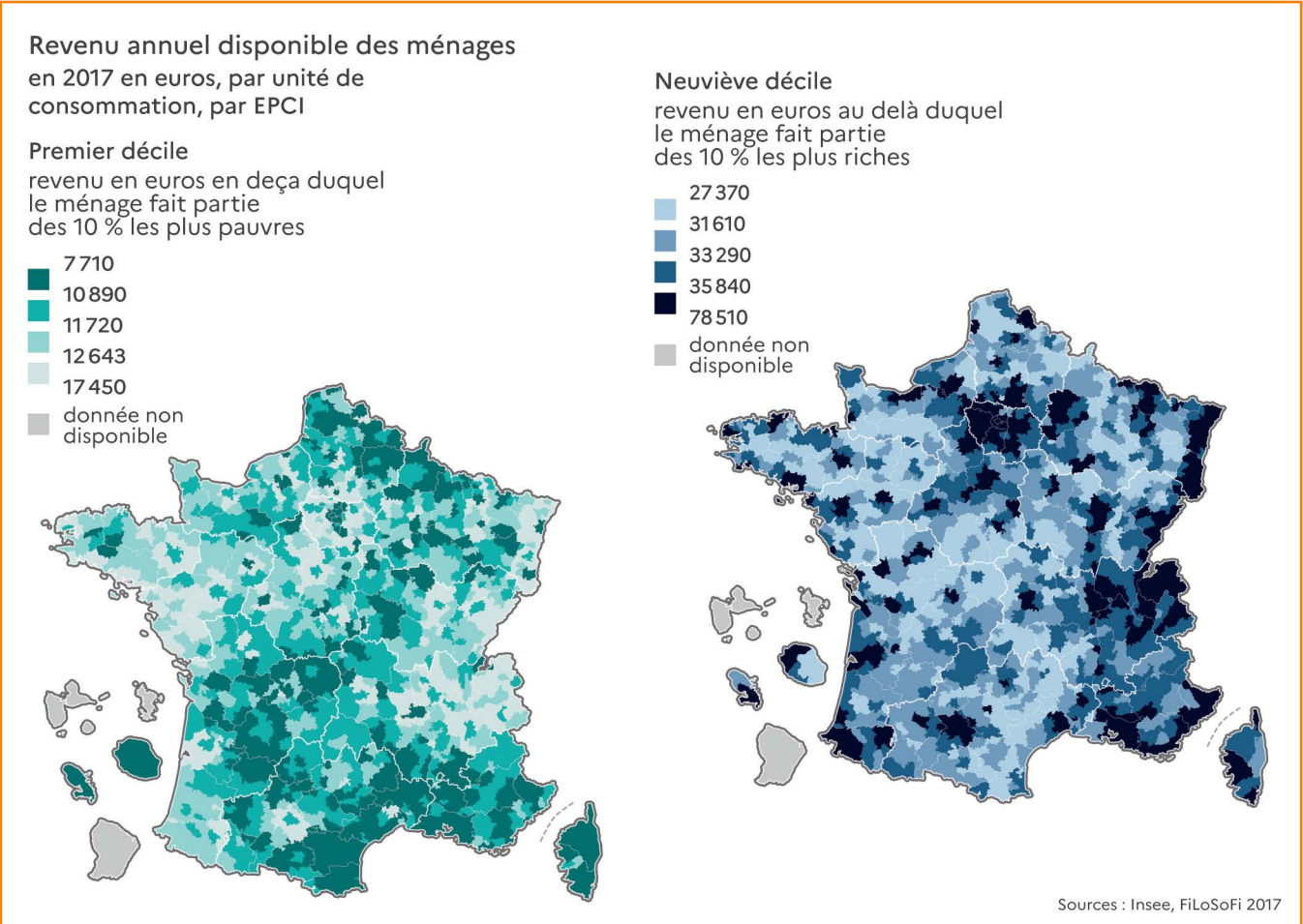
Avec 20 760 € par an et par unité de consommation, les Français disposent d'un des revenus disponibles médians les plus élevés de l'Union européenne, proche de celui des pays scandinaves, de l'Allemagne, de la Belgique ou des Pays-Bas. Les inégalités restent par ailleurs contenues au regard des autres pays de l'Union européenne et de l'OCDE.

Des écarts dans les revenus sont toutefois à noter entre régions françaises. L'Île-de-France (23 230 €) et Auvergne-Rhône-Alpes (21 840 €) sont les régions métropolitaines en 2017 qui ont les revenus médians les plus élevés du pays. Les Hauts-de-France (19 520 €), la Corse (20 000 €) et l'Occitanie (20 180 €) ont un revenu médian en net retrait par rapport à la médiane nationale.

Mais tous les habitants de ces régions ne bénéficient pas d'un égal accès aux richesses. La carte ci-contre sur le rapport interdécile du revenu des ménages montre que les régions de l'ouest de la France (Pays de la Loire, Centre-Val-de-Loire, Bretagne, Normandie et dans une moindre mesure le nord de la Nouvelle-Aquitaine) restent nettement plus égalitaires que les autres, hormis au sein des métropoles de Nantes et Rennes et des agglomérations d'Angers, de Poitiers et du Mans. Au niveau infrarégional, des territoires se caractérisent par de forts écarts de revenus : l'Île-de-France (ouest parisien / Seine-Saint-Denis), le littoral méditerranéen

et y compris la Corse, les espaces frontaliers notamment avec la Suisse et le Luxembourg. Des écarts importants de revenus sont à noter également dans les territoires ultramarins, à la Martinique et à La Réunion (pas de données disponibles pour les autres Drom).

Au niveau local, de forts écarts de revenus sont constatés entre le centre et la périphérie des métropoles et autres grands pôles urbains, les centres urbains accueillant des populations plus pauvres que leur couronne périurbaine. Les cartes ci-dessous montrent que les régions qui concentrent le plus de pauvreté (1^{er} décile) sont situées au nord, à l'est (partie est de la Champagne-Ardenne), dans le centre et au sud de la France (Nouvelle Aquitaine, Occitanie et PACA). Les régions qui concentrent le plus les populations les plus aisées (9^{ème} décile) sont l'Île-de-France et les franges franciliennes, le littoral (Riviera française, sud-atlantique), les régions viticoles (Bordelais, Champagne, Loire, Bourgogne) et les régions frontalières (Alsace, Rhône-Alpes).

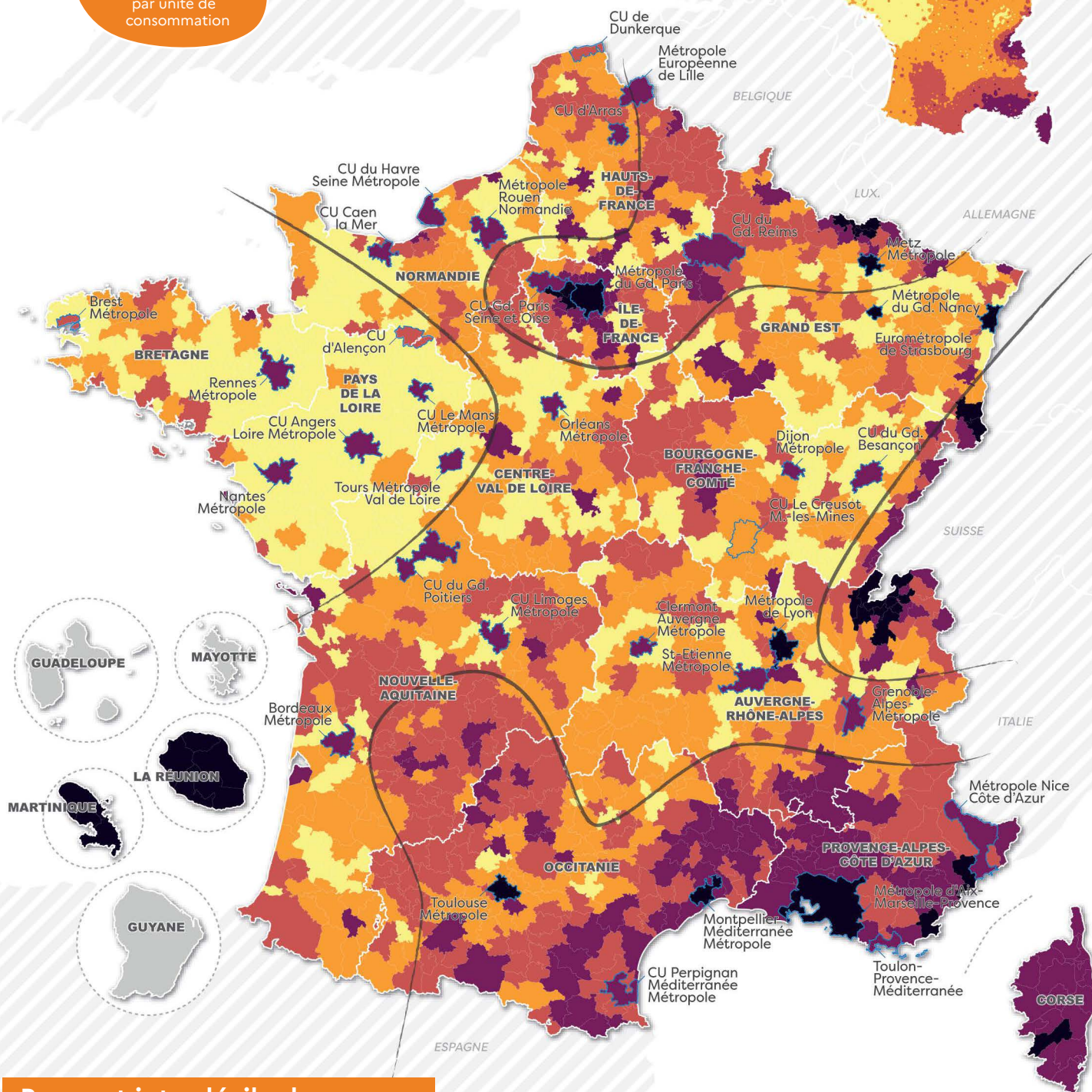


En France, le revenu disponible médian en 2017 est de

20 760€

par unité de consommation

Rapport interdécile du revenu disponible
Données à l'EPCI lissées
par méthode krigeage



Rapport interdécile du revenu disponible des ménages en 2017

Rapport interdécile du revenu disponible par unité de consommation, par EPCI

- 2,2 à 2,7 plus faibles
- 2,7 à 2,9
- 2,9 à 3,2
- 3,2 à 3,8 ↑ inégalités
- 3,8 à 7,3 plus fortes ↓ inégalités
- donnée non disponible

□ Périmètre des métropoles et des unités urbaines en 2020

POUR MIEUX COMPRENDRE

La médiane du revenu disponible correspond au niveau au-dessous duquel se situent 50 % de ces revenus. C'est de manière équivalente le niveau au-dessus duquel se situent 50 % des revenus.

Le rapport interdécile mesure l'écart entre le 9^{ème} décile (le revenu à partir duquel un ménage fait partie des 10 % les plus riches) et le 1^{er} décile (le revenu en deça duquel un ménage fait partie des 10 % les plus pauvres).

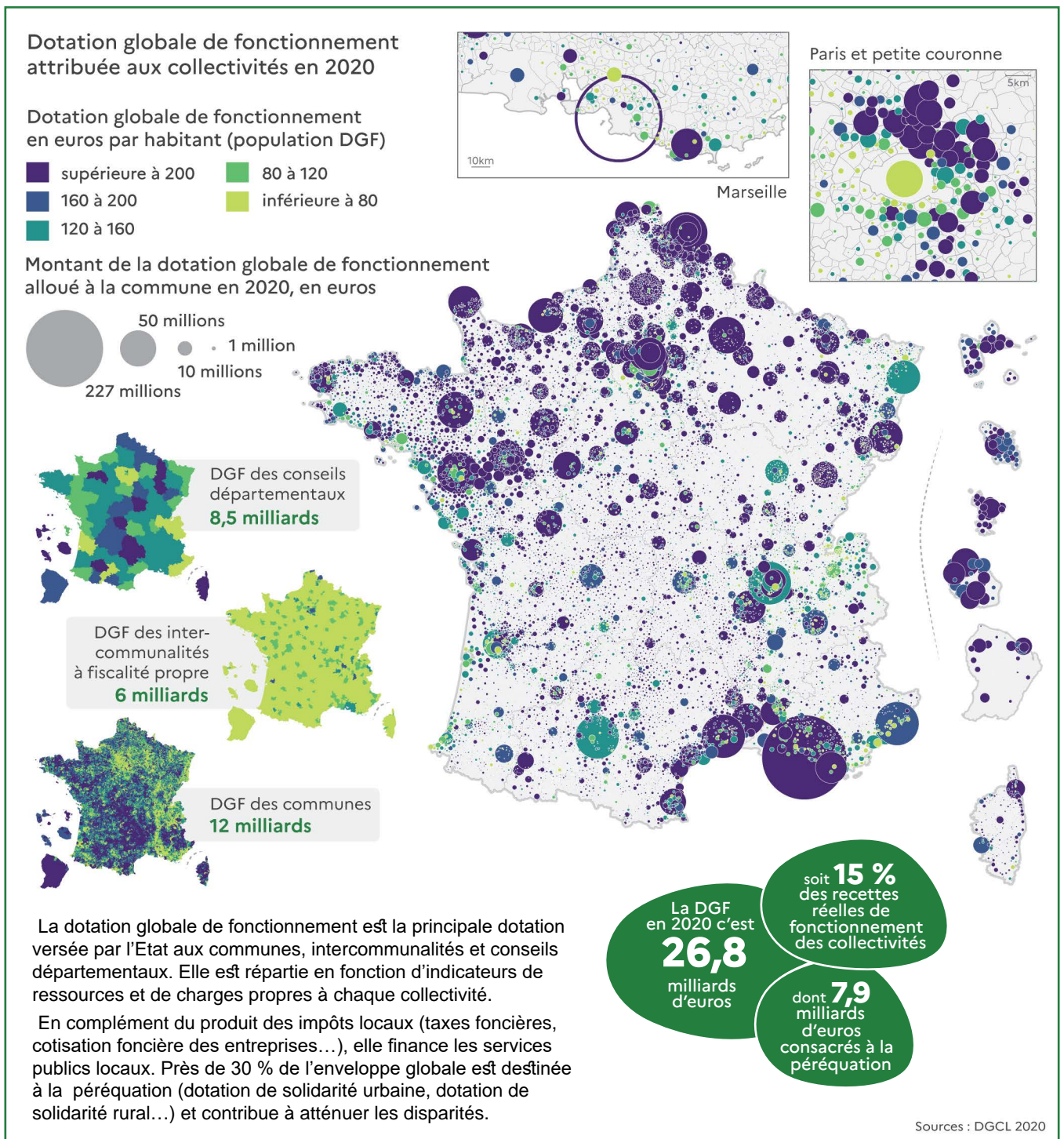
Le revenu disponible comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus financiers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs et les prélèvements sociaux. Les aides locales (prestations versées par les mairies, association, etc...) ne sont pas prises en compte pour le calcul du revenu disponible.

RECETTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités locales sont les acteurs essentiels de la vie quotidienne et du développement des territoires. Elles disposent d'une masse budgétaire importante (environ 20 % des dépenses publiques) dont le financement est assuré principalement par leurs propres recettes fiscales et les dotations que leur verse l'Etat pour leur fonctionnement et leurs investissements.

Les recettes de fonctionnement de l'ordre de 230 milliards d'euros en 2018 permettent de financer l'ensemble des services publics locaux. Les disparités individuelles résultent de situations géographiques et démographiques, économiques

et sociales, très disparates selon les territoires. Les différences liées à la capacité de lever l'impôt sont partiellement compensées par les moyens attribués par l'État.



Recettes réelles de fonctionnement
des conseils départementaux
68,2 milliards d'euros

Recettes réelles de fonctionnement
des intercommunalités à fiscalité
propre **28,7 milliards d'euros**



Recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2018

Recettes réelles de fonctionnement des communes en 2018
80,5 milliards d'euros

Moyenne des communes de moins de 1 000 habitants : **697€** par habitant

Moyenne des communes de plus de 100 000 habitants : **1 503€** par habitant

Recettes réelles de fonctionnement des communes en euros par habitant (population Insee) en 2018

- supérieures à 1 000
- 780 à 1 000
- 680 à 780
- 570 à 680
- inférieures à 570

Les recettes réelles de fonctionnement regroupent le produit des impôts locaux, les dotations de l'Etat, les subventions provenant d'autres collectivités, et les recettes de différents services publics (cantines, bibliothèques, équipements sportifs...). Le montant est très différent selon les catégories de collectivités (communes, intercommunalités, conseils départementaux) en raison de la nature des compétences exercées et du niveau des recettes transférées via la décentralisation. Les recettes fiscales représentent plus de 60 %

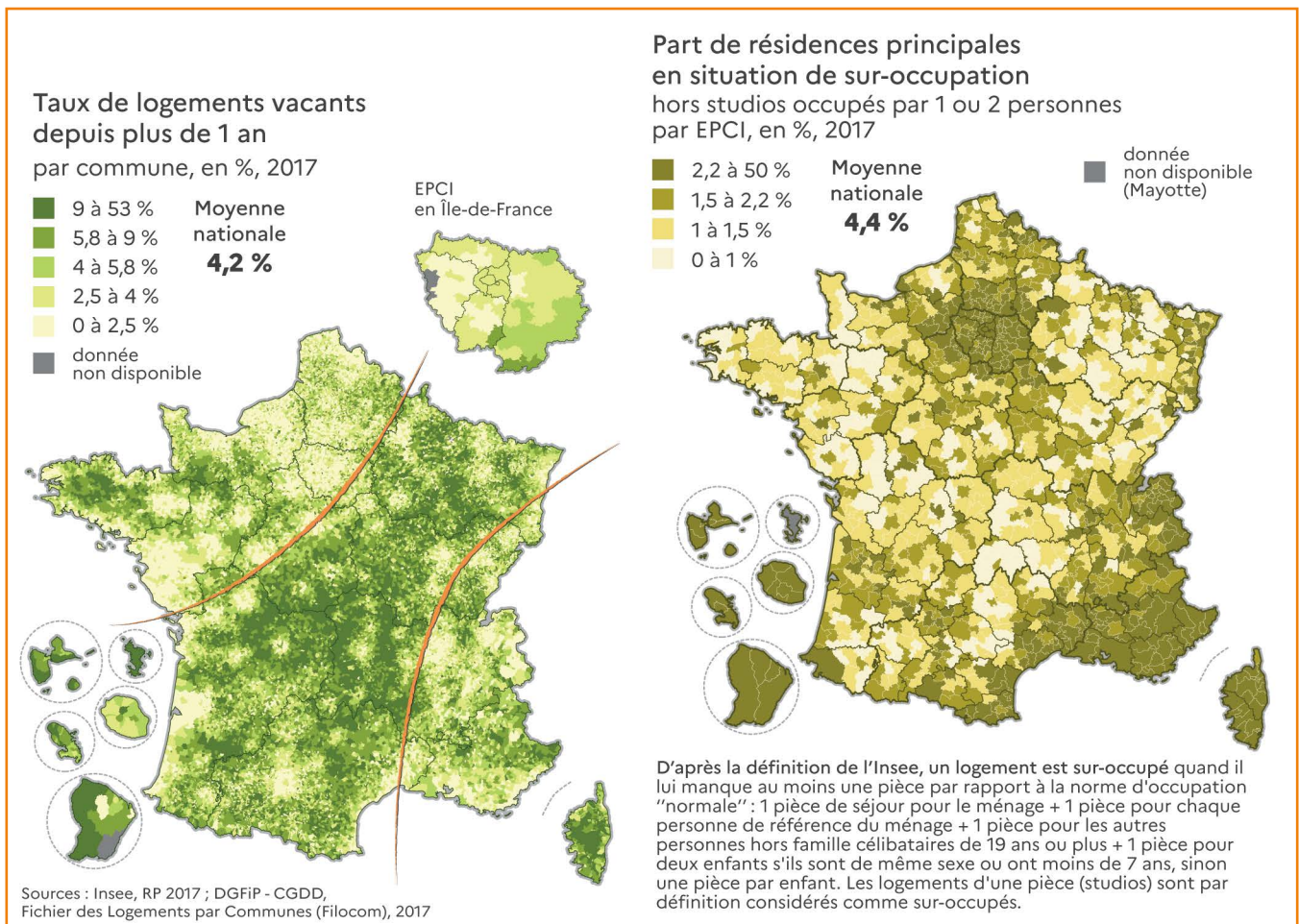
de l'ensemble des recettes. Les disparités individuelles sont principalement le reflet de la répartition des bases de fiscalité locale sur l'ensemble du territoire, en particulier la valeur locative des habitations et la nature des activités économiques. Les différences entre les niveaux de recettes par habitant résultent également de la nature des fonctions exercées ou de la situation géographique qui implique des dépenses spécifiques à financer (charges de centralité des communes chef-lieu d'une intercommunalité, communes de montagne ou communes touristiques).

TENSIONS SUR LE PARC DE LOGEMENTS

La France fait partie des pays de l'Union européenne qui construisent le plus avec près de 7,5 logements construits pour 1 000 habitants (4,1 ‰ en moyenne en UE)*. Le rythme de construction s'est ralenti ces dernières années : 300 700 logements construits chaque année entre 2013 et 2018 contre 327 800 entre 2008 et 2013. À l'échelle régionale, seule l'Île-de-France enregistre une hausse du rythme de constructions. À ce ralentissement, s'ajoutent différentes tensions sur le marché immobilier et inadéquations entre offre et demande de logements, révélant des situations très hétérogènes selon les territoires.

En France en 2018, seule une demande de logement social sur 4,4 était satisfaite. La pression sur le logement social est la plus forte en Île-de-France (9,5 demandes pour 1 attribution), en Corse (9,4) et en PACA (7,2). En Île-de-France, où une résidence principale sur quatre est un logement social, la forte demande explique une grande partie des tensions. En Corse en revanche, la faible part de logements sociaux (9,7 %) est un facteur explicatif du déséquilibre demande / attribution. Le niveau de tension est particulièrement élevé dans les pôles d'attraction des villes, avec 4,9 demandes pour 1 attribution. Ce ratio diminue dans les couronnes périurbaines (3,2) et plus encore dans les communes situées hors de l'influence des pôles (2,2). Seuls les Hauts-de-France (voir zoom carte ci-contre) affichent un degré d'insatisfaction de la demande plus important dans leurs couronnes (3,6) que dans leurs pôles (3,3).

Après avoir diminué pendant 30 ans, le taux de vacance des logements augmente à nouveau depuis le milieu des années 2000, traduisant une tension plus ou moins forte sur la demande de logements. La vacance est particulièrement peu importante dans les zones les plus densément peuplées, notamment dans les quarts nord-ouest et sud-est de la France (3 % de logements vacants contre 7,9 % dans les espaces très peu denses). Le niveau de sur-occupation des résidences principales tend à diminuer depuis les années 1980 du fait de l'augmentation régulière de la taille des logements et de la diminution de la taille des ménages. Toutefois, la sur-occupation des logements s'est particulièrement accentuée entre 2012 et 2017 dans les territoires où elle était déjà très importante (dans les Drom : 32,2 % en Guyane, 9,5 % à la Réunion, 8,5 % en Martinique et 8,3 % en Guadeloupe ; 11,2 % en Île-de-France, 6,6 % en PACA et 6,3 % en Corse).

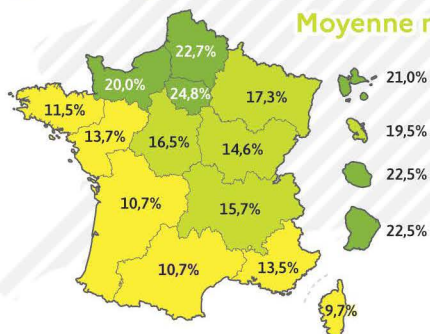


* OCDE, Questionnaire sur le logement social et abordable (2019) et Eurostat (2018)

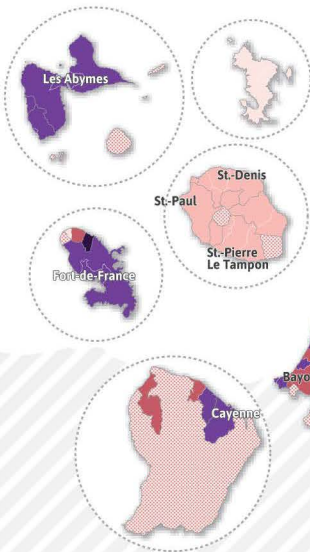
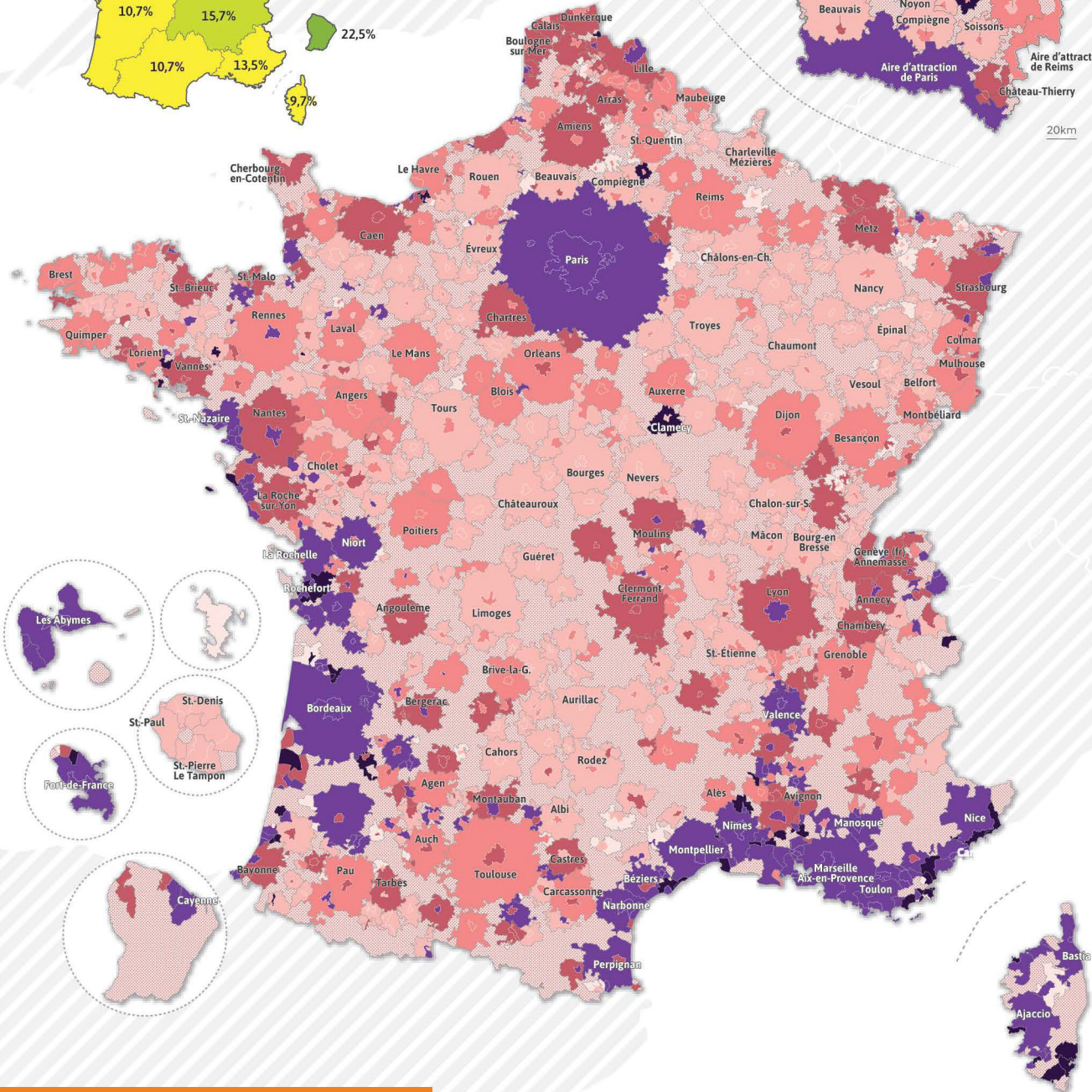
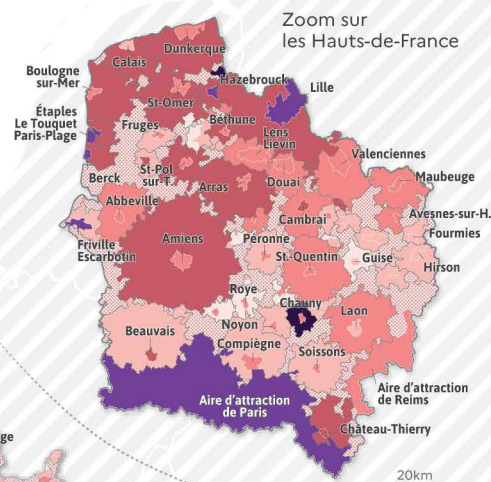
Part de logements locatifs sociaux dans le parc de résidences principales par régions en 2018, en %

20 - 25 14 - 20 9 - 14

Moyenne nationale : 17 %



Zoom sur les Hauts-de-France

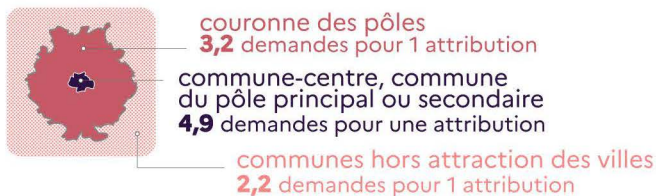


Pression sur le logement social dans les aires d'attraction des villes

Rapport entre les demandes et les attributions de logements sociaux en 2018, par aire d'attraction des villes



En France : 4,4 demandes pour 1 attribution



ARTIFICIALISATION DES SOLS

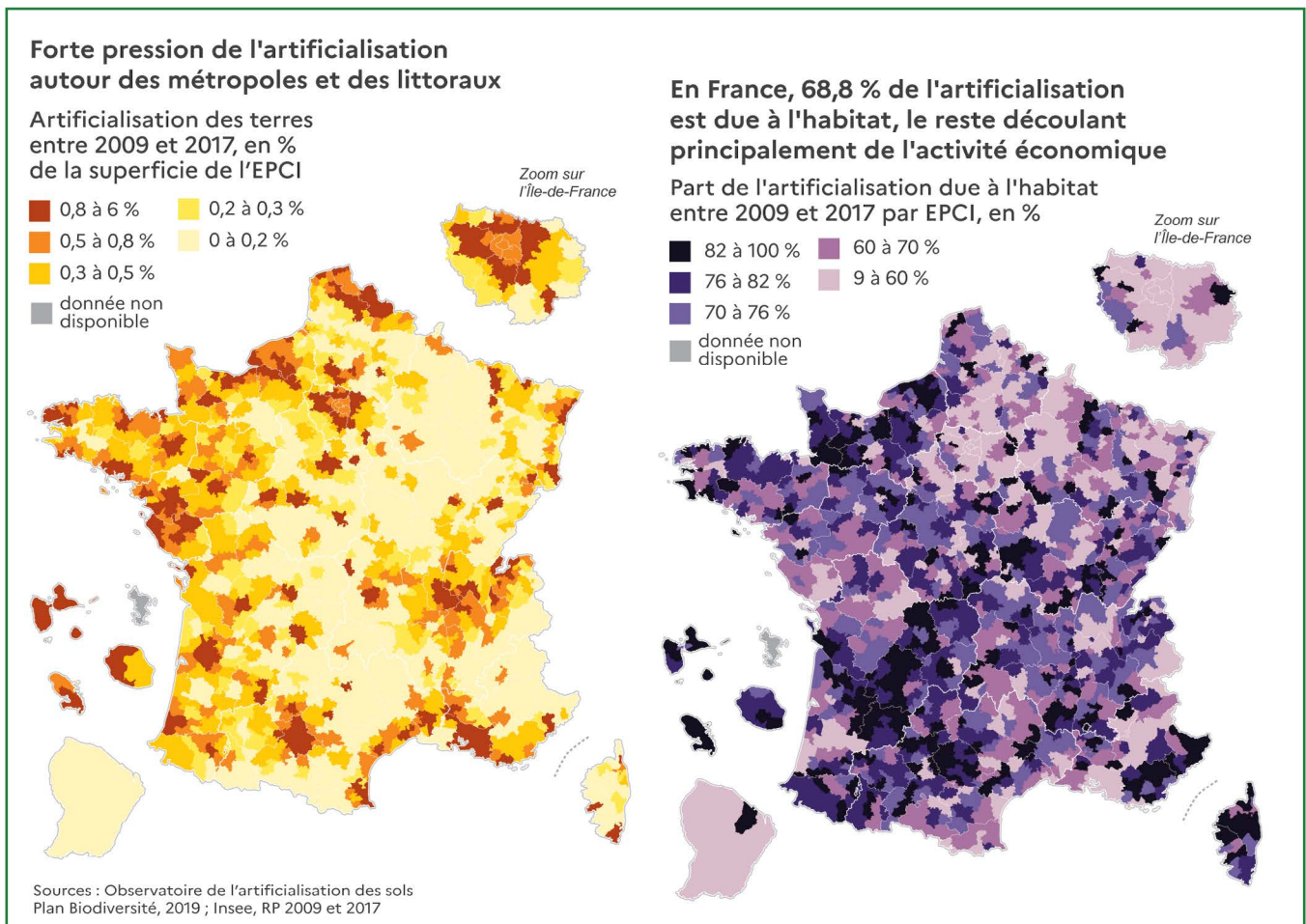
L'artificialisation* des sols connaît un ralentissement continu au niveau national depuis le début des années 2010, passant de 32 000 ha de terres artificialisées en 2011 à 25 000 ha en 2018 (équivalent de la surface de la ville de Marseille). On note toutefois une augmentation ces deux dernières années.

Le processus d'artificialisation des sols n'est pas équitablement réparti sur le territoire métropolitain. Il reste très lié au phénomène de métropolisation et à l'attraction du littoral. On constate ainsi une forte artificialisation autour des métropoles et des agglomérations, ainsi que sur la façade atlantique et l'arc méditerranéen. À l'inverse, les territoires qui s'étendent de la Champagne-Ardenne aux Pyrénées se caractérisent par une artificialisation des sols plus faible.

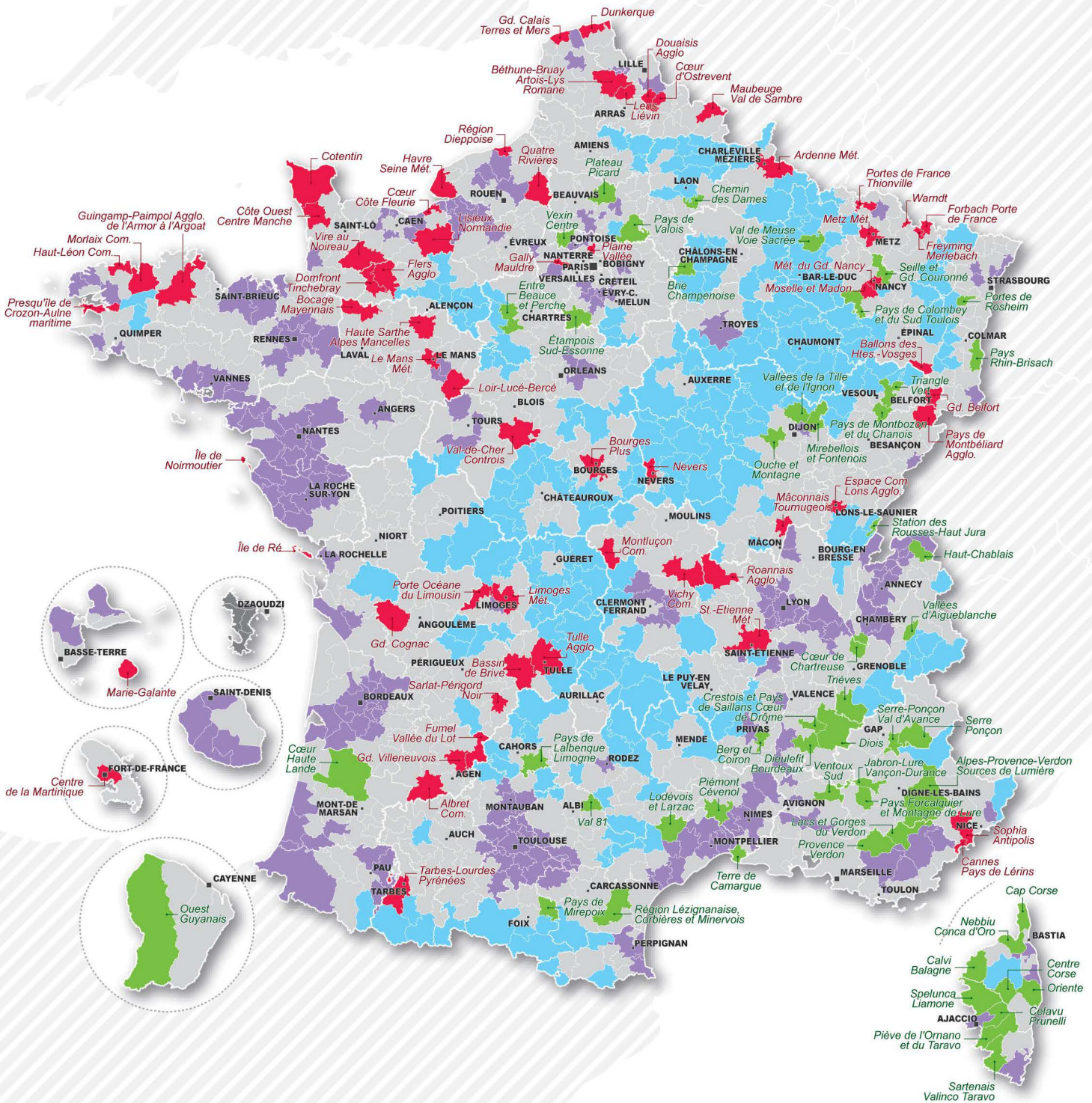
La majorité des espaces artificialisés sont destinés à l'habitat, comme le montrent les cartes ci-dessous. C'est particulièrement vrai dans le sud de la France, avec la croissance de la population liée notamment aux arrivées de retraités. Et globalement, à l'échelle des agglomérations, les dynamiques d'artificialisation sont plus élevées dans les espaces périphériques de plus en plus éloignés des centres. Par ailleurs, le nord et l'est connaissent des parts plus élevées d'espaces artificialisés destinés aux activités, en lien avec la prépondérance de l'industrie dans ces territoires.

La typologie des EPCI, page de droite, montre la forte corrélation entre augmentation de la population et consommation de l'espace. Les zones en forte croissance démographique et en forte progression de l'artificialisation se trouvent autour des métropoles de Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Lyon, de l'arrière-pays provençal, du transfrontalier genevois et de la seconde couronne parisienne. Les territoires n'enregistrant pas de fortes pressions foncières sont le Grand-Est (hors plaine d'Alsace), le centre de la France et les Pyrénées. Toutefois, des villes moyennes comme Tulle, Brive ou Tarbes, voire des agglomérations comme Limoges, Cherbourg ou Saint-Étienne, à faible croissance démographique connaissent une forte artificialisation. D'autres territoires, peu nombreux et épars, réussissent à conjuguer forte augmentation de population et faible processus d'artificialisation, comme Lodève, Étampes ou une grande partie de la Corse...

Nota bene : les chiffres ne prenant en compte que l'artificialisation des terrains cadastrés minimisent l'artificialisation due aux infrastructures.



* Selon l'Observatoire de l'artificialisation : transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport.



Artificialisation et population

Évolution comparée

Typologie des EPCI
en fonction de l'évolution du nombre de ménages
et de l'artificialisation liée à l'habitat entre 2009 et 2017

- Faible augmentation ou déclin de la population et faible évolution de l'artificialisation
- Faible augmentation ou déclin de la population et forte évolution de l'artificialisation
Nom de l'EPCI
- Forte augmentation de population et forte évolution de l'artificialisation
- Forte augmentation de population et faible évolution de l'artificialisation
Nom de l'EPCI
- Évolution moyenne de population ou d'artificialisation
- Donnée indisponible (Mayotte)

POUR MIEUX COMPRENDRE

Les EPCI sont répartis en cinq ensembles en fonction de l'évolution de leur population et de l'artificialisation à destination de l'habitat. Un tiers des EPCI est classé parmi ceux à forte évolution de population et un tiers parmi ceux à faible évolution. Il en est de même pour l'évolution de l'artificialisation liée à l'habitat.

Les EPCI en gris présentent une évolution de la population moyenne ou une évolution de l'artificialisation moyenne.

LIEUX DE RÉSIDENCE ET LIEUX DE TRAVAIL

La distance entre la localisation des emplois et le lieu de résidence des actifs occupés poursuit sa progression depuis le milieu des années 1970, principalement sous l'effet de la périurbanisation*.

Les cartes, page de droite, montrent nettement le renforcement de la concentration des emplois dans les pôles, d'une part, et des d'actifs occupés dans les périphéries de ces pôles, d'autre part.

Plus les territoires sont denses, plus le nombre d'emplois par rapport au nombre d'actifs occupés est important, et ce phénomène se renforce (123,3 emplois pour 100 actifs résidents en 2016 contre 122,2 emplois en 2011). Pour les autres types de territoires, le nombre d'emplois par rapport au nombre d'actifs occupés est en recul (46,3 en 2016 contre 47,7 en 2011).

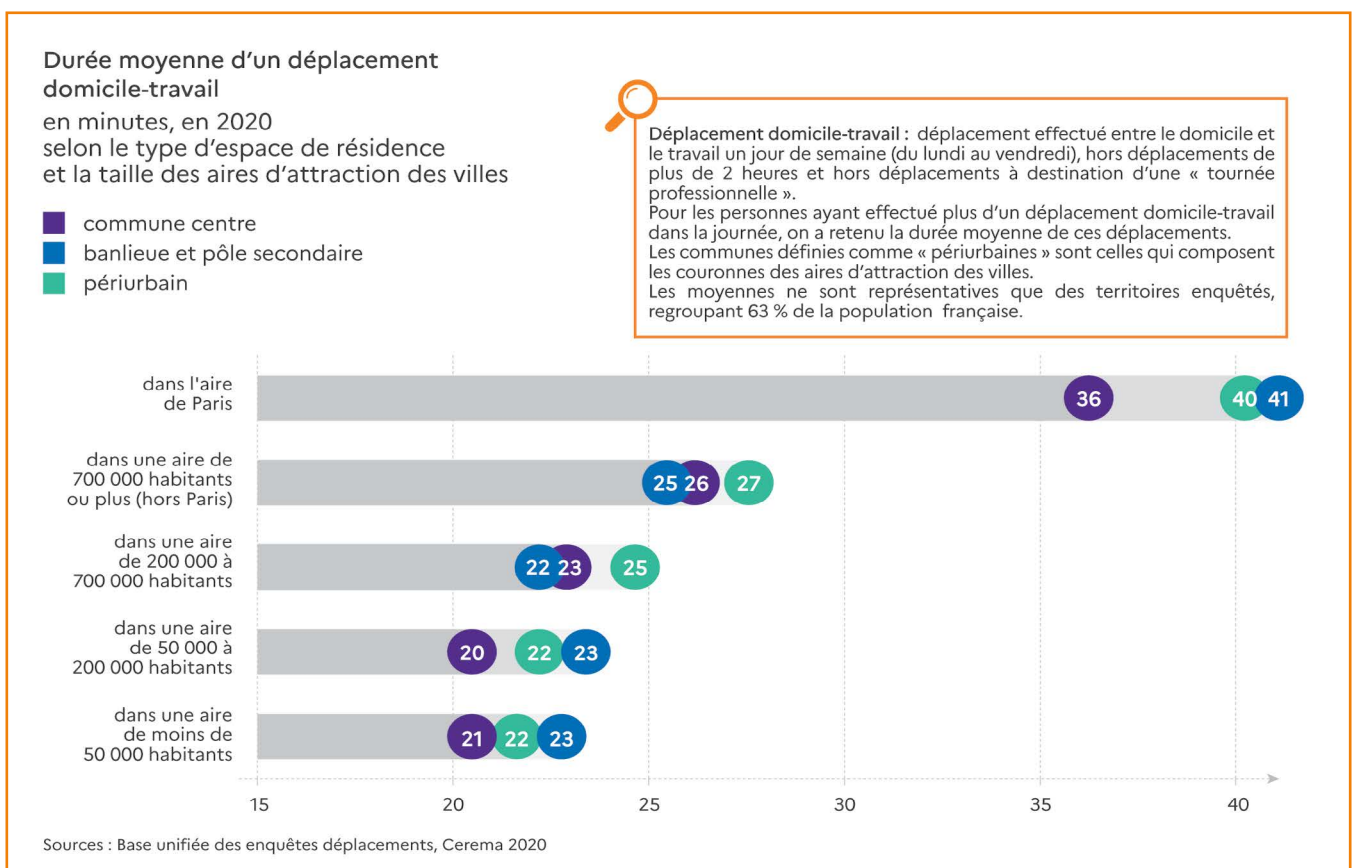
Les décalages spatiaux se sont particulièrement renforcés dans les couronnes des principales agglomérations, la région parisienne et les métropoles situées dans la moitié ouest du pays. Les déficits locaux les plus importants se situent dans les zones frontalières suisse et luxembourgeoise.

La dissociation croissante entre lieux de résidence et lieux de travail provient d'un double mouvement : une concentration de l'emploi dans les pôles, et un desserrement de la population vers les couronnes. Mais ces dynamiques ne sont toutefois pas identiques selon la taille des aires urbaines. Au sein des

grandes aires urbaines, la population active s'est fortement déconcentrée, mais sans réelle tendance à la concentration de l'emploi dans les pôles. En revanche, dans les petites et moyennes aires urbaines, la lente concentration de l'emploi au sein des pôles s'accompagne d'un faible desserrement de la population dans les périphéries.

Dans les faits, cela se traduit par des navettes domicile-travail dont la durée augmente avec la taille des aires d'attraction des villes : les actifs franciliens mettent ainsi près de 40 minutes à se rendre au travail en moyenne contre à peine plus de 20 minutes dans les aires de moins de 50 000 habitants. C'est dans les espaces périurbains des grandes agglomérations que la problématique de l'allongement des navettes domicile-travail apparaît avec le plus de vigueur (les mobilités vers le travail y sont très majoritairement effectuées en voiture).

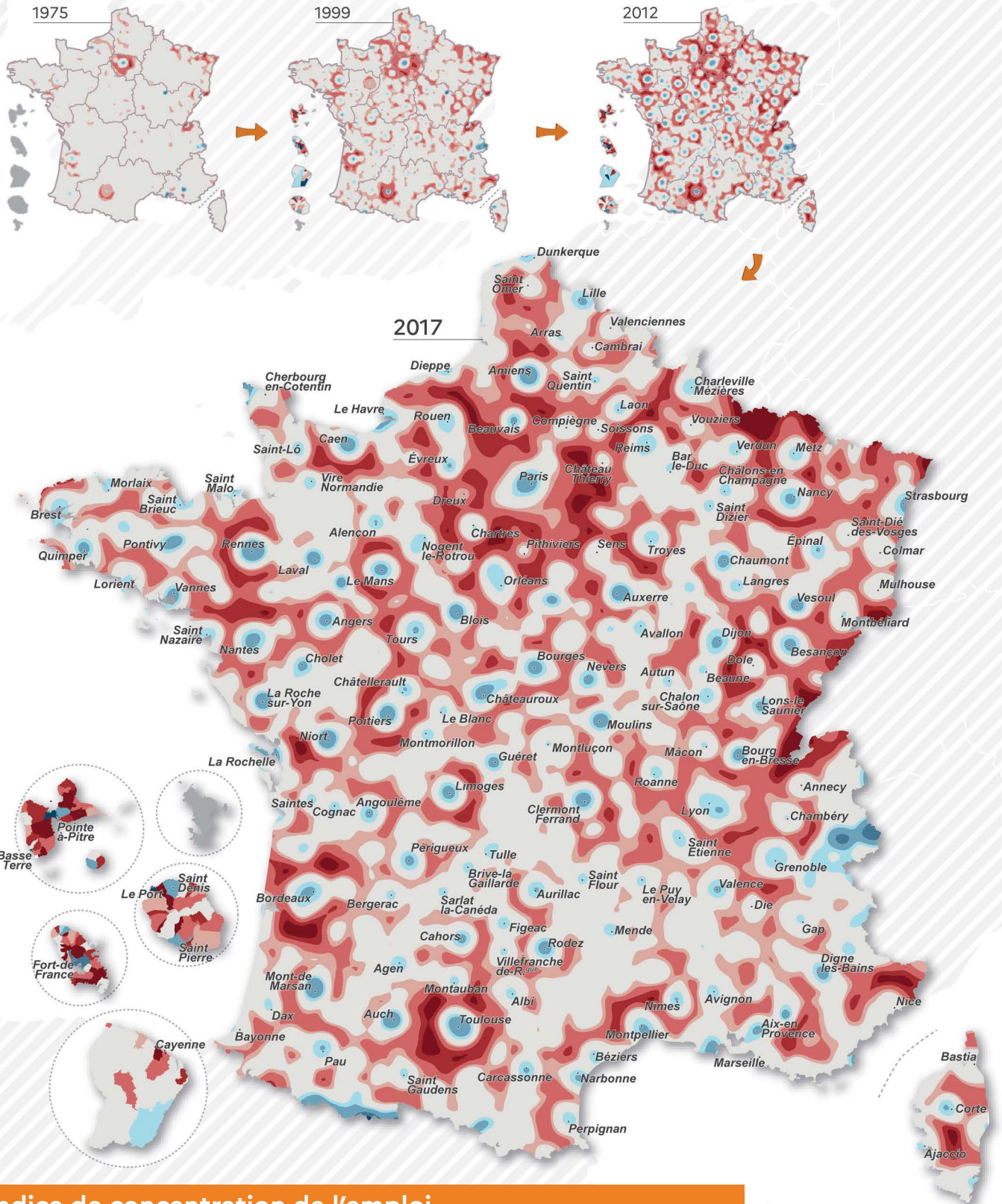
Deux enjeux majeurs découlent de ces constats : l'allongement des navettes domicile-travail dont le coût environnemental n'est pas neutre ; l'augmentation de la distance entre les demandeurs d'emploi et les offres, qui peut constituer un facteur explicatif ou aggravant du chômage dans les territoires.



* Mouvement de desserrement résidentiel des ménages en périphérie des pôles urbains.

Évolution de l'indice de concentration de l'emploi entre 1975 et 2012

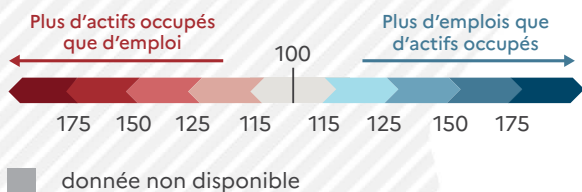
Une dissociation croissante entre lieux de résidence et lieux de travail



Indice de concentration de l'emploi

Une dissociation croissante entre lieux de résidence et lieux de travail

Rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés en 2017
Représentation lissée



POUR MIEUX COMPRENDRE

Dans les zones en rouge foncé, on compte plus de 175 actifs résidents occupés pour 100 emplois, alors que dans les zones en bleu foncé on compte plus de 175 emplois pour 100 actifs occupés résidents.

MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES

Chaque année, plus de 7 millions de Français changent de logement, soit un peu plus de 11 % de la population, une moyenne légèrement supérieure au niveau européen (9 %). Mais les mobilités résidentielles sont majoritairement de proximité et diffèrent selon les territoires et le profil des individus.

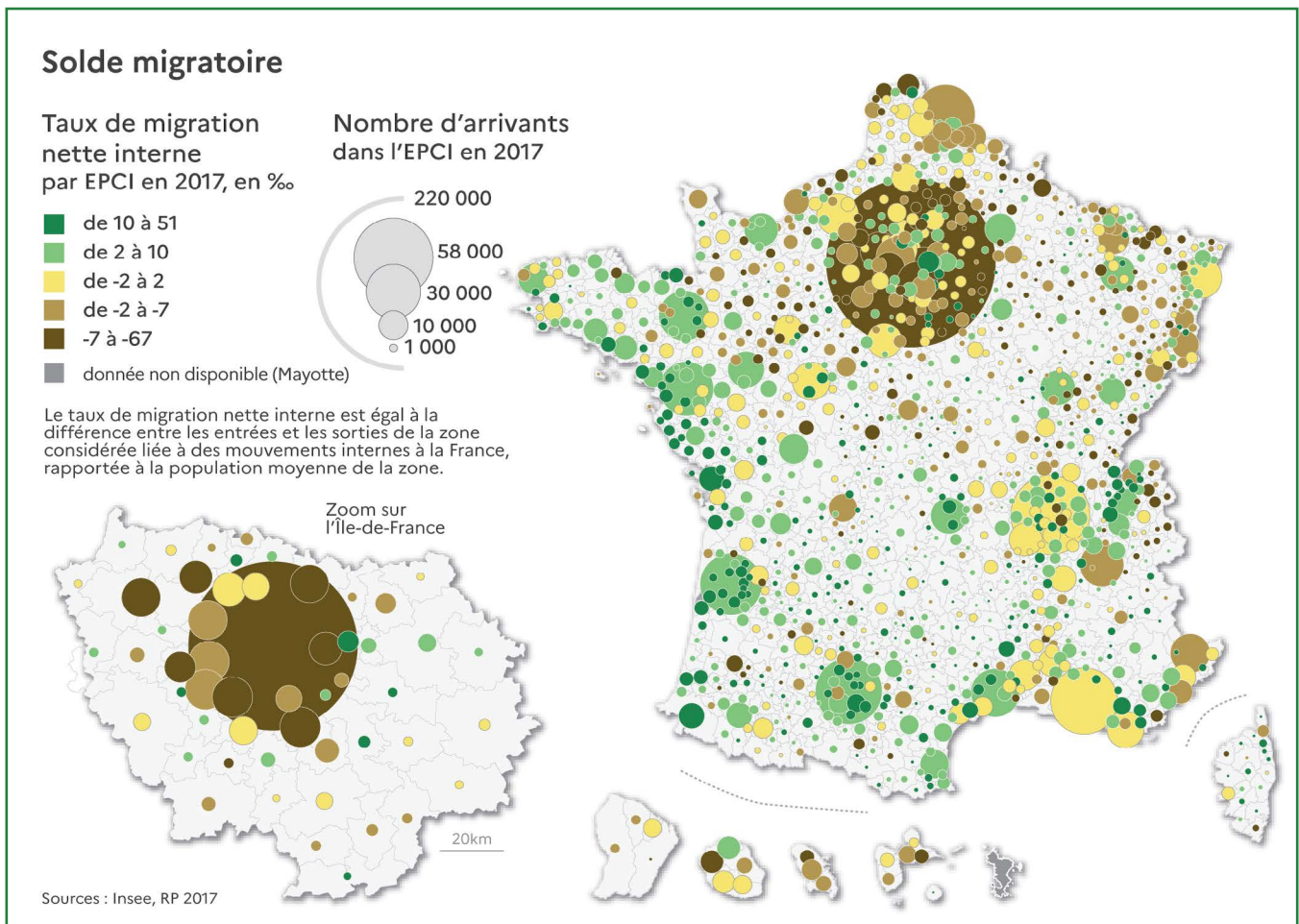
Les trois quarts des ménages qui changent de logement restent dans le même département et 82 % des mobilités s'effectuent à une distance inférieure à 100 km. Il faut toutefois souligner que les logiques résidentielles diffèrent fortement selon l'âge et la catégorie sociale ou socioprofessionnelle des habitants :

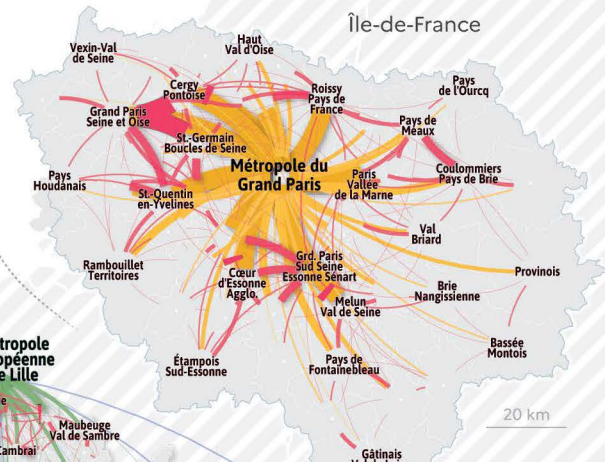
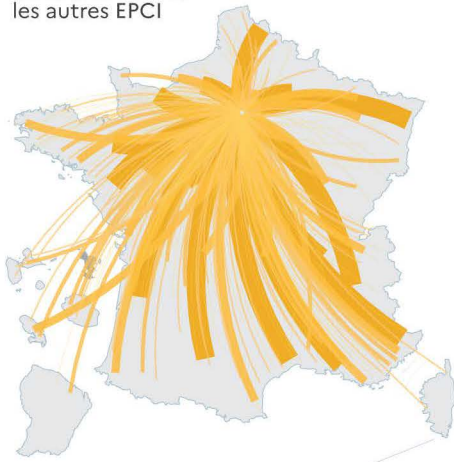
- les mobilités entre départements voisins sont principalement le fait des ouvriers et employés ;
- les mobilités en région vers les grandes agglomérations, et dans une moindre mesure entre métropoles voire vers Paris, sont notamment le fait des étudiants, élèves ou stagiaires (plus de 14 ans).

Une minorité des mobilités résidentielles (18 %) s'effectuent sur de longues distances (plus de 100 km). Elles s'opèrent notamment entre Paris et les métropoles, mais aussi entre certaines métropoles : au sud, entre Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Nice et Lyon ; à l'ouest entre Nantes, Rennes et Brest. Ces

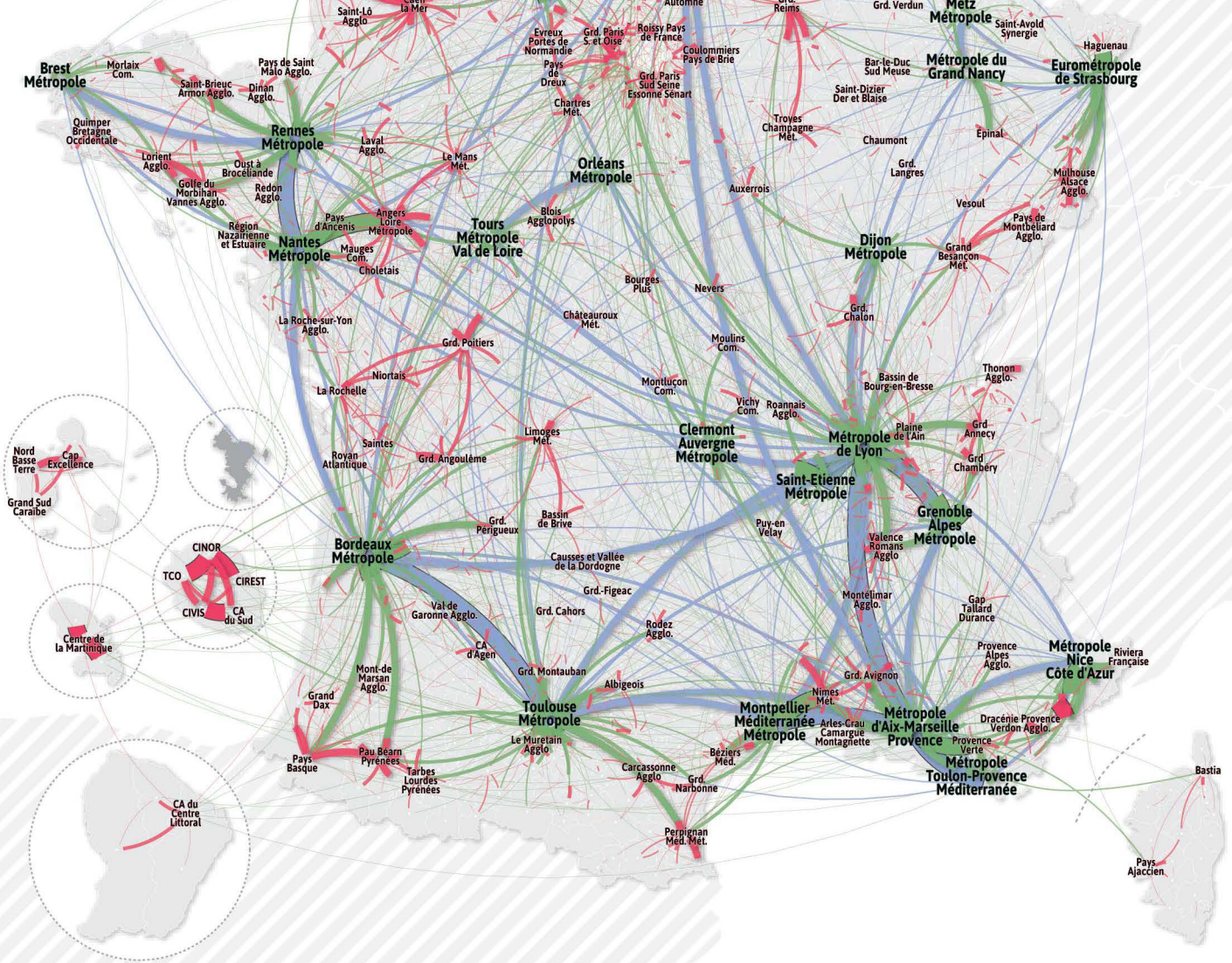
mobilités sont avant tout le fait des cadres supérieurs et professions intermédiaires, alors que les mobilités vers les littoraux ouest et sud-est sont notamment le fait de retraités aisés.

La carte ci-dessous relative au solde migratoire en 2017 montre des contrastes territoriaux marqués entre un grand quart nord-est et le reste de la France. Après une période d'exode rural au profit des agglomérations et de l'Île-de-France (1968-1975), la géographie des mobilités résidentielles évolue avec la poursuite de la périurbanisation et l'attrait croissant du littoral. La plupart des espaces urbains ou ruraux, situés au sud d'une ligne allant de Saint-Malo à Genève, attirent de nouveaux habitants. C'est notamment le cas principalement sur le littoral atlantique et dans le sud de la France. Paris et plusieurs villes de la petite couronne, certains espaces transfrontaliers ou ultramarins connaissent des soldes migratoires négatifs importants.





France, hors Métropole
du Grand Paris



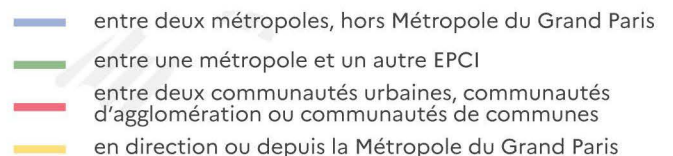
**Mobilités résidentielles
entre les EPCI en 2017**

Somme des départs et des arrivées entre deux EPCI
Parmi les personnes âgées d'un an ou plus en 2017



Orientation des flux

Statut des EPCI d'arrivée et de départ

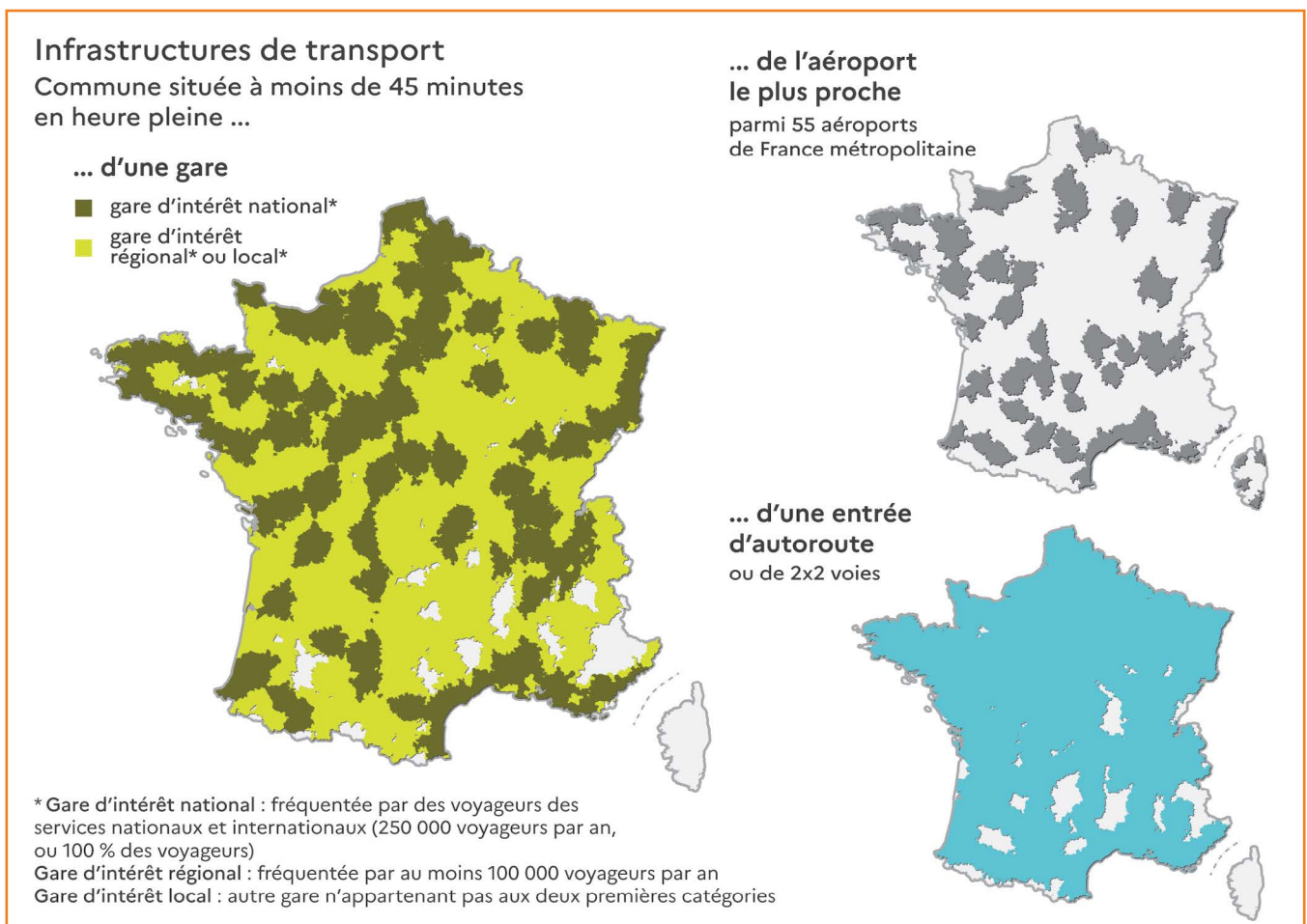


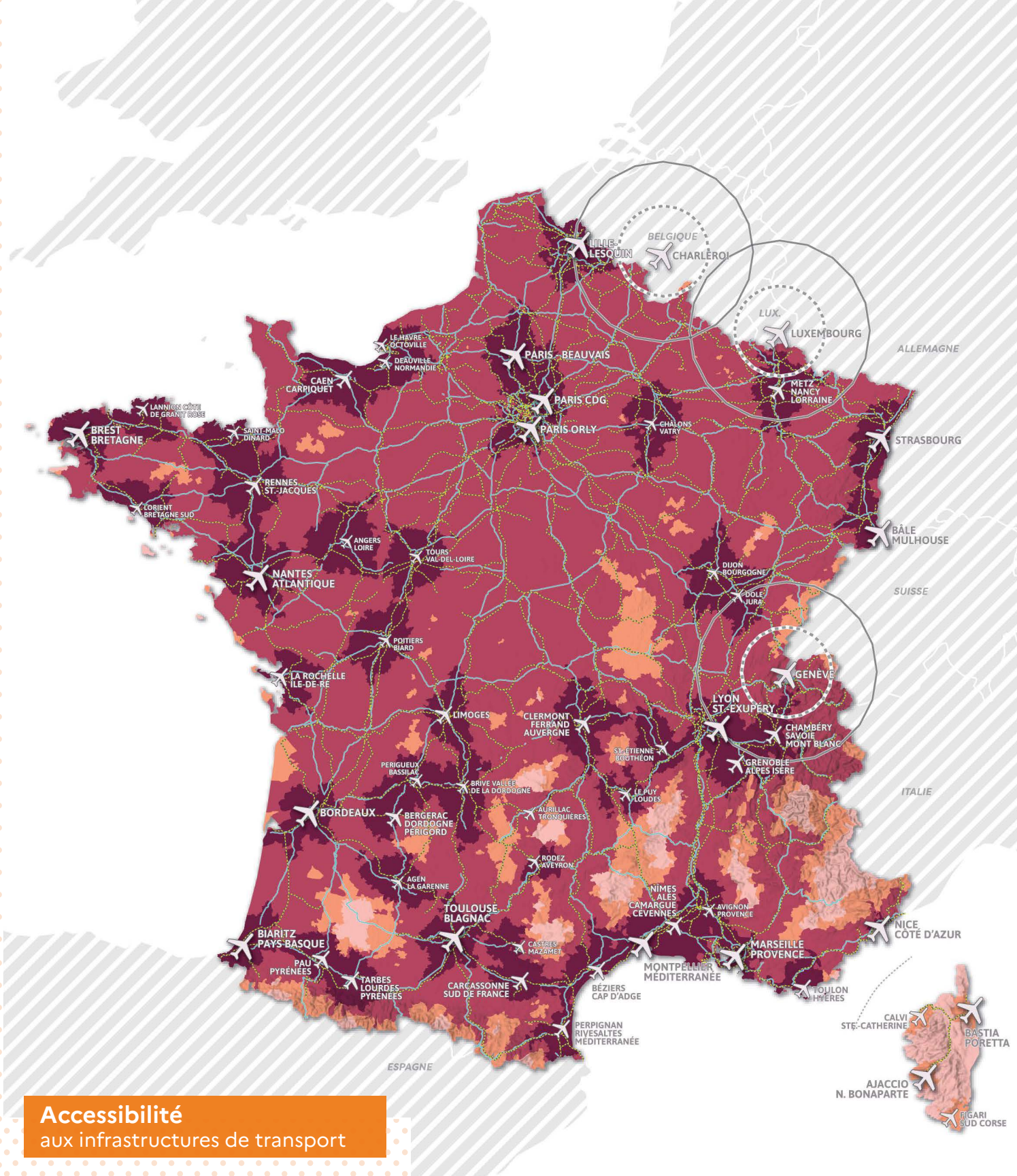
ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

De nombreux flux caractérisent les interactions entre territoires : mobilité des travailleurs, circulation des revenus, liens entre sièges et établissements des entreprises, mouvements de population et de biens induits par l'économie locale. L'analyse du maillage des infrastructures de transport permet de mesurer l'accessibilité de chaque territoire à son environnement proche (entrées d'autoroute, gares d'intérêt local et régional) et au reste du territoire national, voire à l'étranger (gares d'intérêt national ou aéroports).

Un peu plus de 30 % des communes métropolitaines sont très bien connectées au reste du territoire national. Ainsi, 57 % de la population française vit à moins de 45 minutes d'une entrée d'autoroute, d'une gare et d'un aéroport. Les gares d'intérêt régional ou local et les entrées d'autoroute (ou 2x2 voies) maillent bien toute la moitié nord de la France. Les zones les plus à l'écart se trouvent dans les territoires interstitiels et moins denses comme l'ouest du département du Gers, la moitié ouest des Alpes-de-Haute-Provence et le nord des Alpes-Maritimes, dans le Gard ou l'ouest de l'Ardèche. Les gares d'intérêt national desservent 45 % des communes métropolitaines (à moins de 45 minutes) qui rassemblent trois quarts des habitants métropolitains.

Les 55 aéroports commerciaux permettent des liaisons à plus grandes échelles, souvent très centrées vers Paris ou d'autres grandes métropoles à accès international (Lyon, Nice, Toulouse...). Dans les 10 900 communes bénéficiant de trois infrastructures de transport à moins de 45 minutes en voiture, l'évolution de la population est beaucoup plus importante : +0,6 % par an entre 2012 et 2017 contre +0,1 % dans le reste du territoire. Sur la même période, l'emploi diminue (-0,3 %) dans les communes ayant deux accès, est stable dans les communes les moins pourvues et progresse (+0,3 %) dans les communes ayant trois accès. Ces chiffres confirment la polarisation de l'emploi dans les plus grandes aires urbaines, avec une spécialisation des emplois plus tournée vers le commerce et les services.





Accessibilité aux infrastructures de transport

Nombre d'infrastructures de transport accessibles en moins de 45 minutes en heures pleines, par commune parmi les aéroports, les gares et les autoroutes (les aéroports frontaliers ne sont pas inclus dans les calculs)

- Accès à trois types d'infrastructures de transport
- Accès à deux types d'infrastructures de transport
- Accès à un type d'infrastructure de transport
- Pas d'accès à l'un des trois types d'infrastructures de transport

Infrastructures de transport

- Voie ferrée
- Autoroute, ou 2x2 voies
- Aéroport fréquenté par plus d'1 million de voyageurs par an
- Aéroport fréquenté par plus de 200 000 voyageurs par an
- Autre aéroport de France métropolitaine
- Rayon de 50 et de 100 km autour des aéroports frontaliers

PRATIQUES DES TRANSPORTS QUOTIDIENS

Une analyse statistique à partir de vingt-deux variables a permis de réaliser une typologie des EPCI caractérisant la population et les pratiques des transports quotidiens.

Classe M - hors analyse statistique Les 22 métropoles administratives

Les actifs de ces métropoles bénéficient d'importantes infrastructures de transport en commun utilisées par un tiers d'entre eux (55 % dans la métropole du Grand Paris). La périurbanisation continue, les personnes habitant de plus en plus loin de leur travail et l'emploi se concentrant toujours plus dans les métropoles. L'utilisation des transports en commun est en augmentation depuis 10 ans et le nombre de personnes faisant de longs trajets en voiture augmente également.

Classe A La proche banlieue parisienne

Ces intercommunalités à forte densité (1 380 hab/km²) ont des caractéristiques similaires au périurbain, mais plus marquées, subissant un double phénomène : les personnes habitant ces territoires vont de plus en plus travailler à Paris, et les emplois de ces territoires sont de plus en plus pourvus par des personnes habitant dans le périurbain lointain. L'usage des transports en commun est significatif (21 %) et en progression ; la part des ménages possédant une voiture baisse. La distance moyenne domicile-travail est la plus élevée (50 % des personnes font plus de 12,7 km pour se rendre à leur travail).

Classe B Périurbain de la région parisienne et de certaines grandes métropoles ou zones transfrontalières

Périurbain de la région parisienne et de certaines grandes métropoles ou zones transfrontalières

La densité est deux fois plus importante que la moyenne française (217 hab/km²) avec un taux de construction important. Ce sont des EPCI de résidence en fort déséquilibre d'emplois (64 emplois pour 100 actifs occupés résidents). Ces habitants vont de plus en plus travailler dans les métropoles, avec des trajets plus longs. L'usage des transports en commun y est assez développé (8 %) et en augmentation, entraînant un usage de la voiture plus faible qu'ailleurs mais restant largement majoritaire (78 %).

Classe C Périurbain élargi et campagne autour des métropoles ou villes moyennes

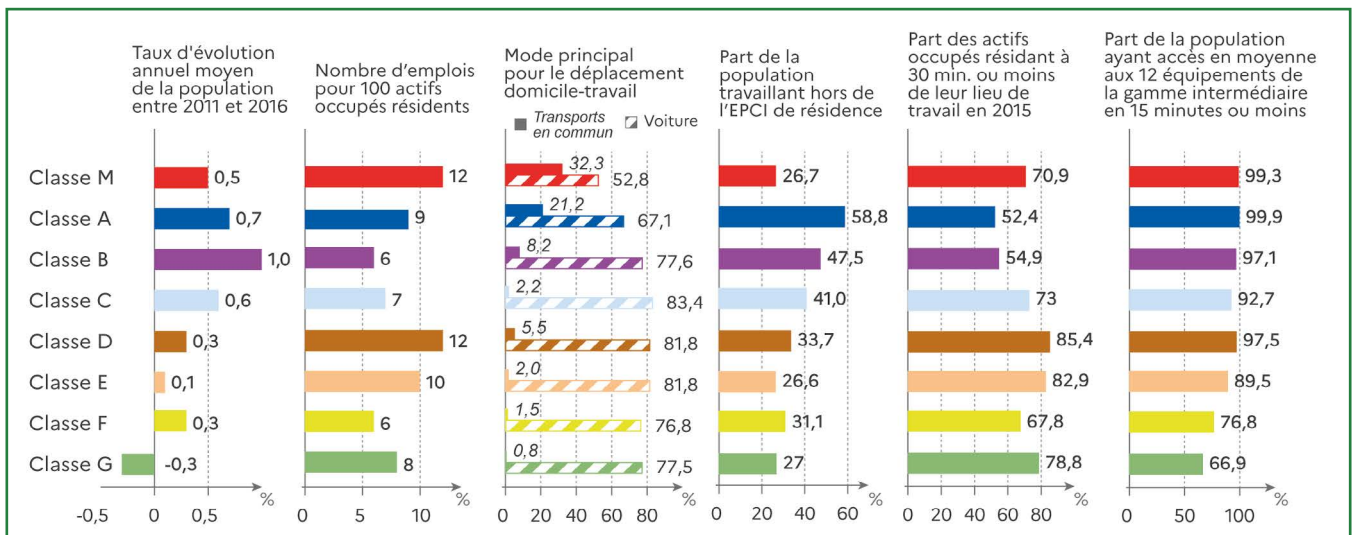
La population s'accroît dans ces territoires et la périurbanisation progresse : 74 emplois pour 100 actifs occupés résidents, part importante des personnes travaillant dans un autre EPCI en forte augmentation sur 10 ans. C'est dans ces territoires que l'on utilise le plus la voiture pour se rendre au travail (83 %) et cette part continue de s'accroître, avec toutefois une progression des transports en commun. En 10 ans, le nombre de navetteurs vers les métropoles (40 % d'employés ou d'ouvriers) a augmenté de 17 % avec des trajets toujours plus longs (28 km).

Classe D EPCI des villes moyennes et du littoral méditerranéen Est

Ces EPCI de taille moyenne de 100 000 habitants voient leur population augmenter faiblement et vieillir assez rapidement (27 % de plus de 60 ans). La part des personnes vivant seules est importante (38 %). Ces EPCI comptent plus d'emplois que d'actifs occupés et attirent donc des actifs des EPCI limitrophes, néanmoins le taux de chômage reste assez important. Alors que les temps de transport des résidents sont plus faibles que dans le reste du territoire et les distances au travail peu élevées (7,6 km), l'utilisation de la voiture pour se rendre au travail est forte (82 % des ménages) et en augmentation.

Classe E - EPCI de villes moyennes ou petites, du rural et du littoral méditerranéen Ouest EPCI XXL (Cherbourg, Pays Basque)

Ces EPCI de taille moyenne (300 000 habitants) comportent des villes moyennes de petite taille et des territoires plus ruraux. La densité y est faible (58 hab/km²), la population vieillissante (32 % de plus de 60 ans) et le solde naturel négatif. Ces espaces ont moins d'échanges avec le reste du territoire : 96 emplois pour 100 actifs occupés résidents et faible part d'actifs travaillant hors de l'EPCI. Les actifs (part importante d'agriculteurs, artisans, commerçants et non-salariés) habitent souvent près de leur travail. Le taux des personnes n'utilisant aucun mode de transport (6 %) ou se déplaçant à pied (7 %) est non négligeable. La voiture reste le mode majeur de déplacement (82 %).



Classe F EPCI ruraux et périurbain de villes moyennes

Ces EPCI de faible taille (15 000 habitants) et peu denses (39 hab/km²) voient leur population augmenter faiblement et connaissent une moins bonne accessibilité aux services. Les actifs (agriculteurs exploitants, artisans-commerçants et non-salariés) ont peu de besoin de mobilité. Un actif sur 5 n'a aucun mode de transport ou se déplace à pied. Ces territoires présentent aussi des aspects périurbains (60 emplois pour 100 actifs occupés résidents), un important usage de la voiture, une faible part de personnes habitant près de leur travail et un actif sur 3 travaillant dans un EPCI voisin. Si la moitié des actifs sont à 5 km de leur travail, un quart parcourt plus de 15 km, avec un usage marginal des transports en commun.

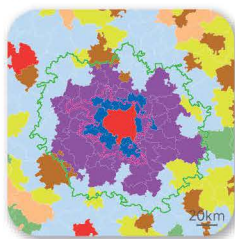
Classe G EPCI ruraux de faible densité

Ces EPCI de taille réduite (12 000 habitants) et de densité très faible (21 hab/km²) perdent des habitants et leur population vieillit (36 % de plus de 60 ans). La part des actifs travaillant dans un autre EPCI est faible (un quart contre près d'un tiers en France), 10 % des actifs n'ayant pas à se déplacer pour travailler (agriculteurs, artisans) et 10 % se déplaçant à pied. L'usage de la voiture, moins fréquent que dans les autres territoires, augmente vivement pour arriver à 77 %, traduisant des déplacements devenus nécessaires (seulement deux tiers des personnes ont un bon accès aux services de la vie quotidienne).

POUR MIEUX COMPRENDRE

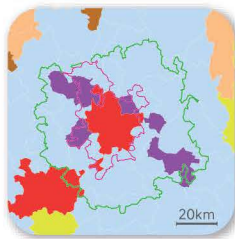
Typologie issue d'une analyse en composantes principales suivie d'une classification, appliquée aux indicateurs suivants : densité de population, revenu médian, taux de migration apparent, taux d'accroissement naturel de la population, part des personnes de 65 ans et plus, nombre d'emplois pour 100 actifs occupés résidents, part des emplois productifs, distance médiane domicile-travail, part des actifs occupés résidant à 30 min. ou moins de leur lieu de travail, part de la population ne travaillant pas dans son EPCI de résidence, part de la population possédant une voiture, part de la population suivant les modes de transport domicile travail, part de la population ayant accès en moyenne aux 12 équipements de la gamme intermédiaire en 15min. ou moins.

Paris

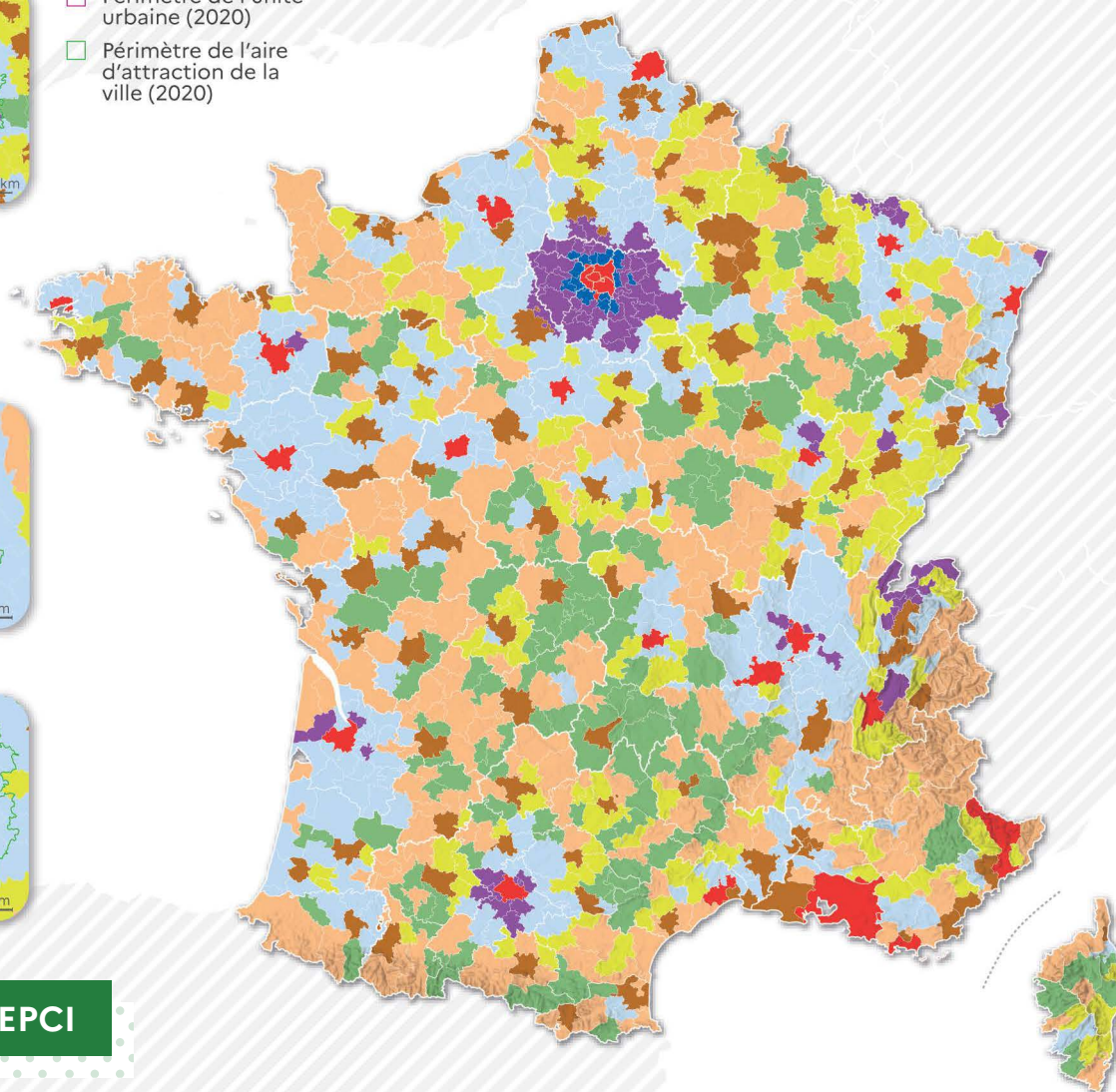
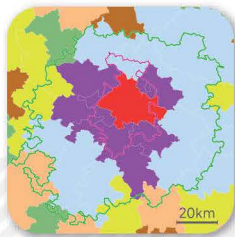


- Périmètre de l'unité urbaine (2020)
- Périmètre de l'aire d'attraction de la ville (2020)

Lyon



Toulouse



Typologie des EPCI

- Classe M : 22 métropoles administratives
22 EPCI - 19,1 millions hab.
- Classe A : Proche banlieue parisienne
12 EPCI - 2,9 millions hab.
- Classe B : Périurbain de la région parisienne et de grandes métropoles ou zones transfrontalières
79 EPCI - 3,9 millions hab.
- Classe C : Périurbain élargi, la campagne autour des métropoles ou de villes moyennes
376 EPCI - 12,4 millions hab.
- Classe D : EPCI des villes moyennes et du littoral méditerranéen Est
114 EPCI - 11,6 millions hab.
- Classe E : EPCI de villes moyennes ou petites, du rural et du littoral méditerranéen Ouest
286 EPCI - 9,5 millions hab.
- Classe F : EPCI ruraux et périurbain de villes moyennes
201 EPCI - 3 millions hab.
- Classe G : EPCI ruraux
146 EPCI - 1,7 millions hab.

CENTRALITÉS D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES

Revitaliser les centres-villes, soutenir les petites centralités, favoriser l'accès aux services sont autant d'objectifs pour lesquels l'action publique a besoin de mieux cibler ses moyens intervention. Dans ce but, l'INRAE-Cesaer et l'Observatoire des territoires de l'ANCT proposent un nouveau référentiel qui permet de mieux différencier les rôles joués par certaines communes comme centres d'équipements et de services.

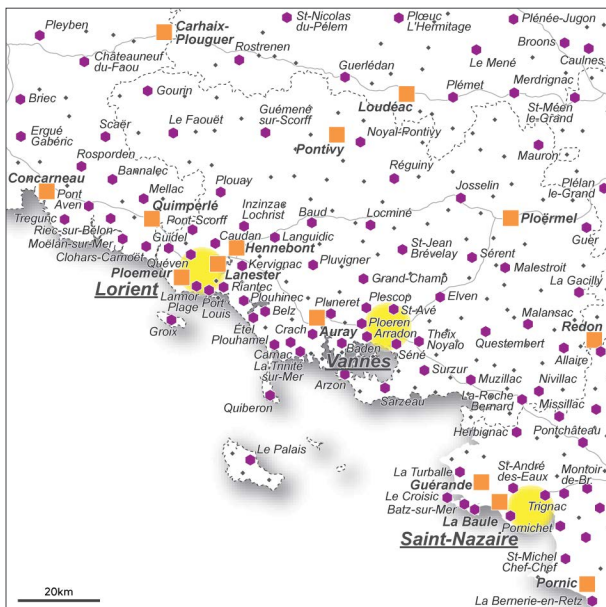
Les centres d'équipements et de services sont classés en quatre catégories selon leurs niveaux d'offre :

- **7 010 centres locaux** d'équipements et de services : offre restreinte autour d'une douzaine d'équipements, tels que coiffeur, école élémentaire, restaurant, boulangerie, artisan du bâtiment ;
- **2 880 centres intermédiaires** : offre enrichie d'une trentaine de commerces et services, faisant de ces centres de véritables foyers d'activité du quotidien, avec une offre complète de soins de premier recours et une activité commerciale renforcée (magasin de vêtements, fleuriste, station-service, supermarché et magasin d'alimentation) ;

- **742 centres structurants** : offre d'une quarantaine d'équipements supplémentaires, certains essentiels, mais dont le recours n'est pas quotidien, comme des équipements commerciaux spécialisés (librairie, épicerie, magasin de sports, magasin d'électroménager ou magasin de meubles), hôtel, agence de travail temporaire, service de santé plus spécialisé (laboratoire d'analyse, ophtalmologie, cardiologie, gynécologie). Un collège est systématiquement présent ;

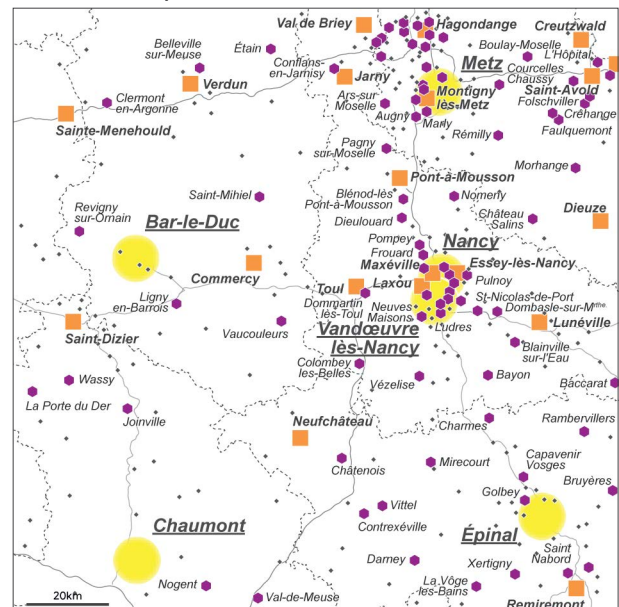
- **142 centres majeurs** : offre de services les plus rares comme certaines spécialités médicales hospitalières, services de l'aide sociale aux personnes fragiles, tribunaux, établissements universitaires, grands équipements sportifs et culturels et grande distribution.

Zoom sur le Morbihan



Les centres d'équipements et de services sont plus nombreux et plus rapprochés sur la côte sud du Morbihan, plus peuplée et plus touristique, que dans sa partie nord où les centres se répartissent régulièrement pour desservir une population moins dense.

Zone interdépartementale dans le Grand Est

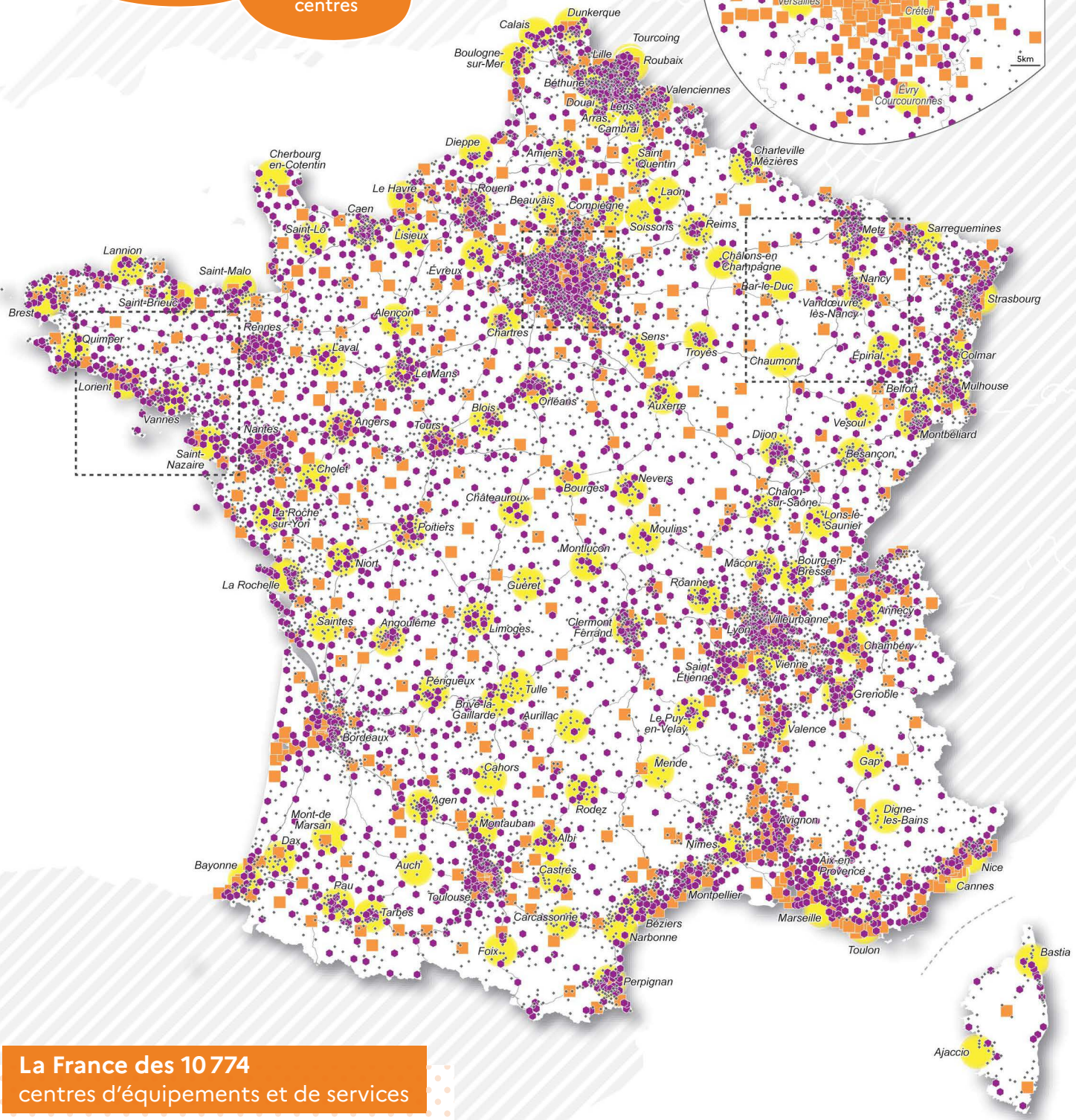
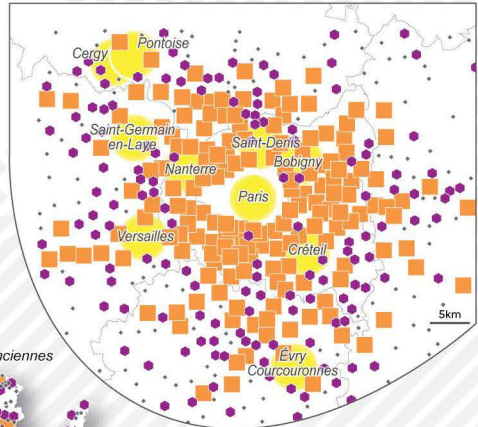


Le maillage se resserre autour des centres majeurs (Nancy, Metz). La zone entre Bar-Le-Duc, Nancy, Épinal et Chaumont apparaît plus fragile : le centre structurant de Neufchâteau est au milieu d'un vaste territoire maillé plus irrégulièrement de centres intermédiaires et locaux, dont la baisse de niveau de services ou la disparition pourrait nuire à la population environnante.

31 %
des communes de France métropolitaine identifiées comme centres d'équipements et de services

87 %
de la population habite dans ces centres

Zoom sur l'agglomération parisienne



La France des 10 774 centres d'équipements et de services

- Quatre niveaux d'équipements et de services**
- **142 centres majeurs**
 - **742 centres structurants**
 - **28 80 centres intermédiaires**
 - **7 010 centres locaux**

Sources : étude « Centralités : comment les identifier ? », INRAE-CESAER, ANCT 2020. Insee BPE 2017, Insee RP 2016
Réalisation : ANCT pôle ADT Observatoire des territoires **Cartographie** • février 2021

CENTRALITÉS D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES

Les indicateurs de population et le nombre d'emplois d'une commune sont les premières clés de lecture utilisées lors des diagnostics territoriaux relatifs aux centralités de services. Ils ne traduisent pas toujours la réelle fonction d'une commune pour les résidents alentour. Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'elle dessert une zone de faible densité.

En général, on constate que plus une commune est peuplée, plus son niveau de services est élevé : la population d'une commune non-centre est en moyenne de 353 habitants, un centre local d'équipements et de services compte en moyenne 1 642 habitants, un centre intermédiaire 5 180 habitants, un centre structurant 20 609 habitants et un centre majeur un peu plus de 100 000 habitants.

Cependant, cette relation entre le volume moyen d'habitants et le niveau d'équipements n'est pas systématique et une commune de 10 000 habitants peut aussi bien se révéler être un centre intermédiaire, un centre structurant, voire plus rarement un centre majeur. En d'autres termes, la taille de la commune ne présage pas toujours du niveau de services qu'elle offre à sa population environnante, ceux-ci variant notamment en fonction de sa situation géographique par rapport à de grands pôles urbains.

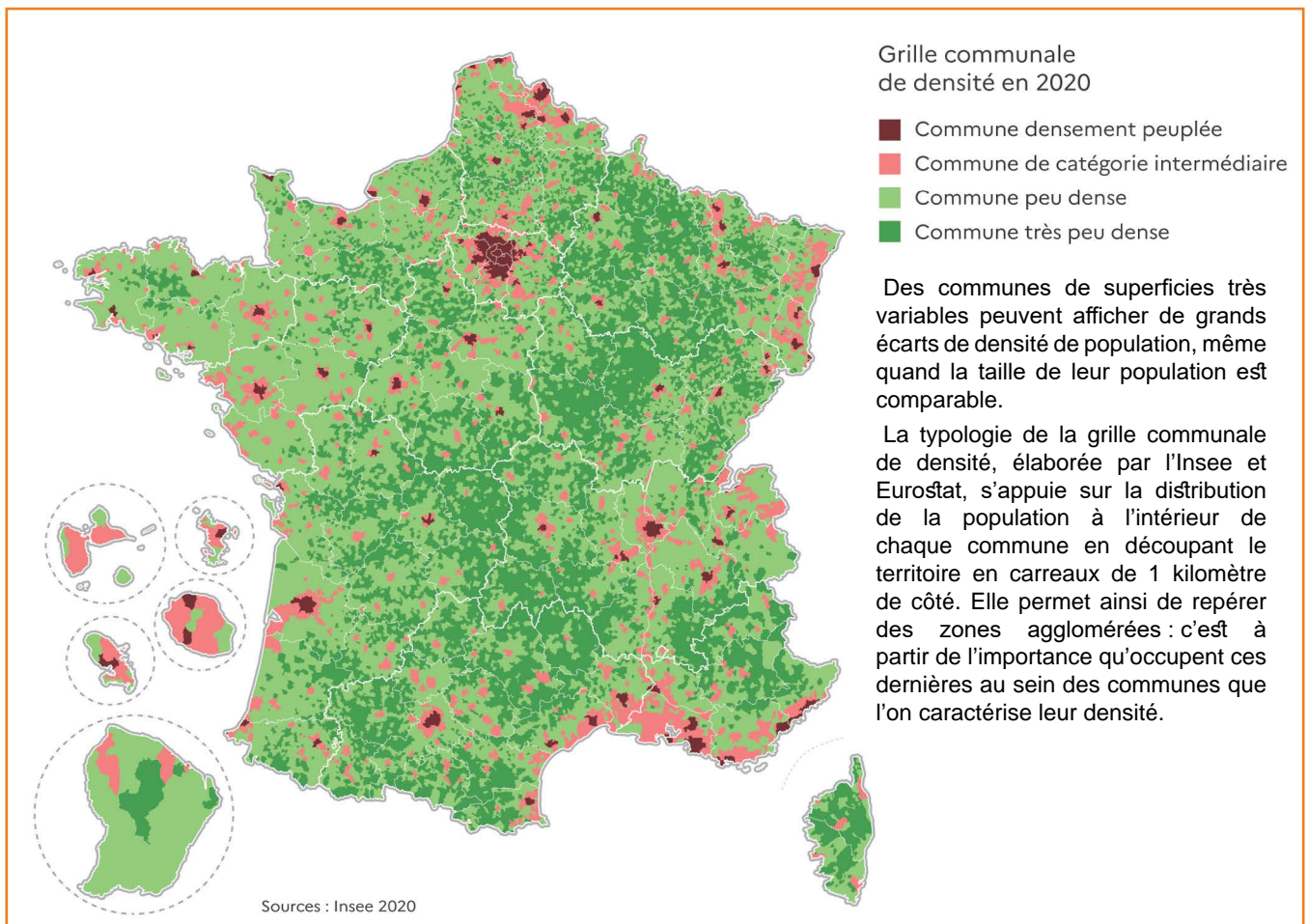
Par exemple, avec 9 600 habitants, Foix (Ariège) est le centre majeur le moins peuplé de France, tout en offrant un haut niveau d'équipements, puisque situé éloigné de toute métropole. Il dessert un vaste territoire constitué de communes peu ou très peu densément peuplées. En comparaison, avec trois fois plus d'habitants, Vigneux-sur-Seine (Essonne) en banlieue parisienne est un centre intermédiaire.

La carte ci-dessous, relative à la grille communale de densité, permet de noter la présence de centres intermédiaires et surtout de centres locaux dans des communes peu denses, voire très peu denses.



POUR EN SAVOIR PLUS :

Pour identifier les centres, les communes métropolitaines ont été classées selon la diversité des équipements présents. Ce classement a permis de distinguer plusieurs niveaux de centralités en regroupant les centres dont les offres de services en équipements étaient comparables.

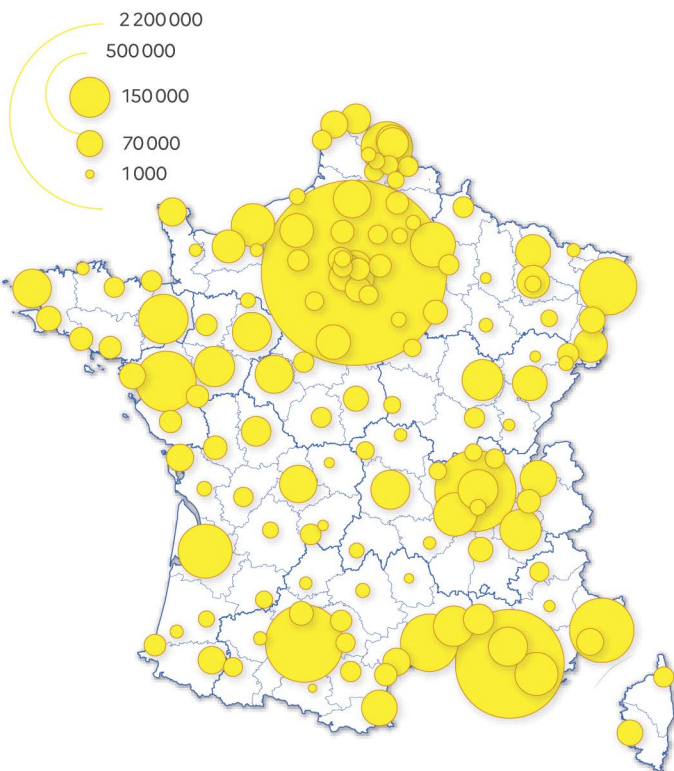


La France des 10 774 centres d'équipements et de services

Détail des quatre niveaux de centralité

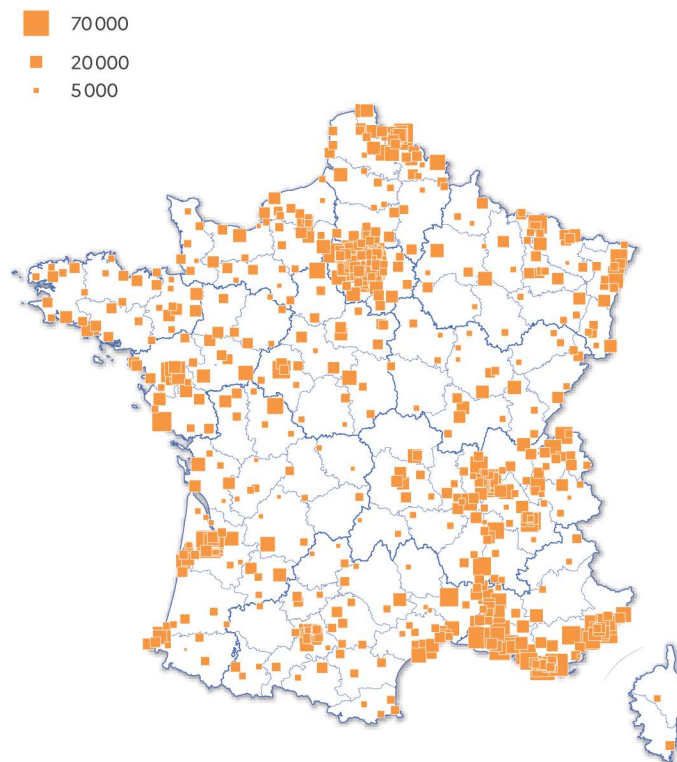
142 centres majeurs

Population communale en 2016



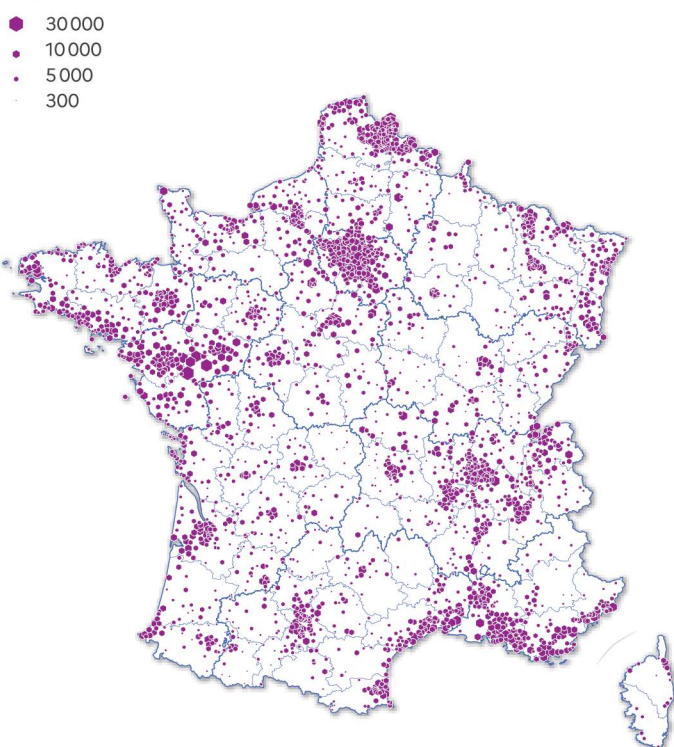
742 centres structurants

Population communale en 2016



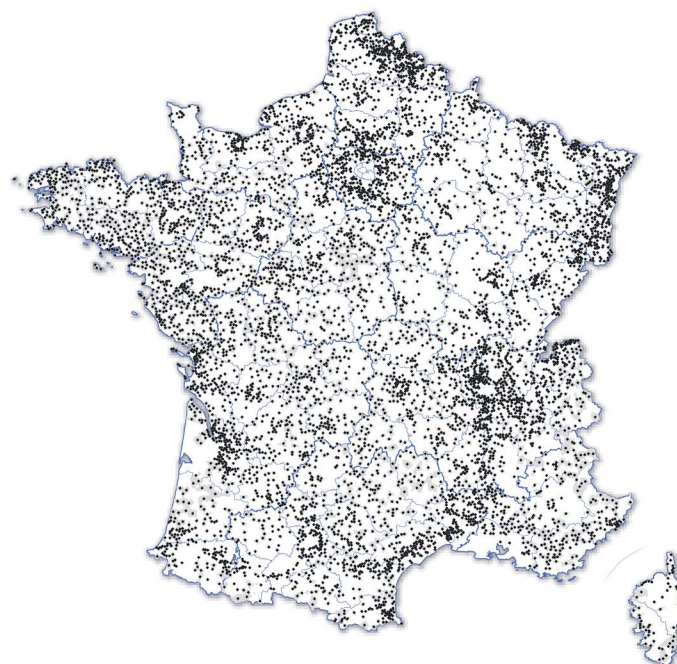
2 880 centres intermédiaires

Population communale en 2016



7 010 centres locaux

Centre local



ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ET USAGES

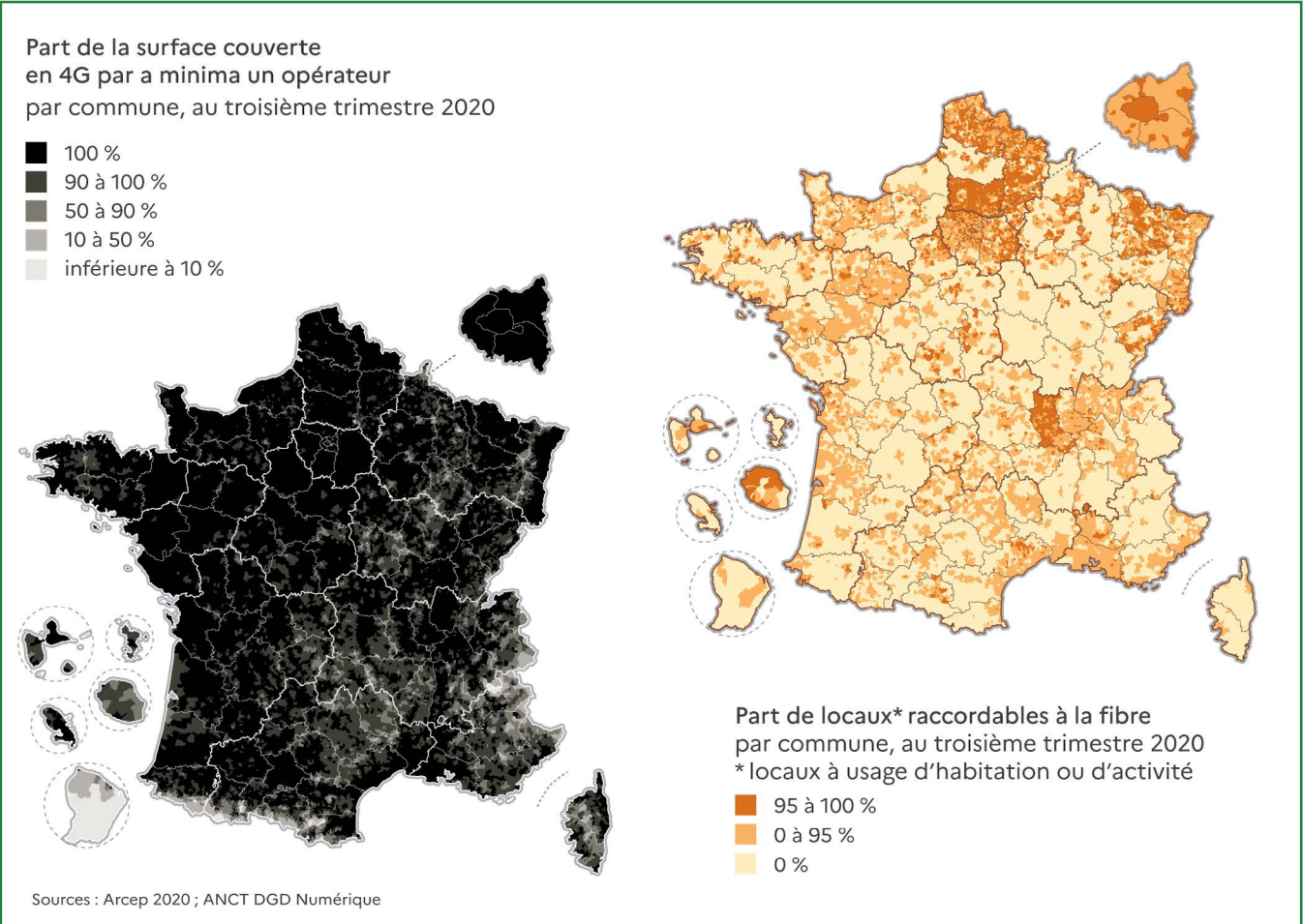
La loi pour une République numérique, promulguée le 7 octobre 2016, vise notamment à garantir l'accès de tous au numérique, afin que l'ensemble des citoyens puisse bénéficier des opportunités offertes par ce secteur. Dans ce cadre, deux programmes visant à développer les infrastructures du numérique ont été mis en place par l'Agence nationale de la cohésion des territoires : France Mobile et France Très Haut Débit. Leur but est de garantir respectivement une couverture mobile 4G de qualité d'ici fin 2020 et un accès à la fibre pour tous d'ici 2025.

Au 1^{er} trimestre de l'année 2020, 83 % du territoire français était couvert en 4G par au moins un opérateur téléphonique. L'ouest de la France et la majorité des Drom bénéficient d'une bonne couverture. Néanmoins, les zones de montagnes, notamment le Massif central, les Alpes et les Pyrénées, ainsi que le sud de la Guyane sont moins bien couverts du fait des contraintes géographiques.

Concernant le déploiement de la fibre, 49 % des locaux y étaient raccordables au 1^{er} trimestre 2020. Dans les zones les plus densément peuplées, le déploiement de la fibre, assuré par les opérateurs privés, est très avancé. En revanche, dans les zones les moins densément peuplées, pour lesquelles les collectivités locales se chargent de la déployer, les situations sont hétérogènes. Certains territoires ruraux, comme ceux situés dans les départements de l'Oise ou de la Loire, sont déjà bien

équipés. Pour d'autres, le déploiement de la fibre n'a pas encore commencé.

Malgré la forte progression des infrastructures du numérique au cours des dernières années, un nombre encore élevé de Français rencontrent des difficultés à utiliser les outils numériques et à mobiliser les services en ligne. Les principaux résultats du baromètre du numérique 2019* montrent que le smartphone devient un outil de plus en plus incontournable, le numérique joue un rôle central dans la sociabilité, les réseaux sociaux sont le média qui inspire le moins confiance et l'empreinte environnementale des équipements est jugée trop forte. Le numérique joue un rôle important dans la modification des relations avec les administrations publiques, et réunir plusieurs services publics de proximité apparaît comme l'une des réponses les plus attendues aux besoins d'accompagnement de ceux qui en sont éloignés.

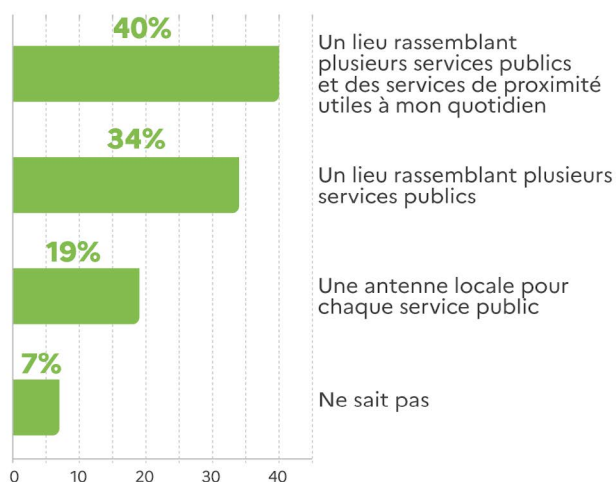


* Étude CREDOC, auprès de plus de 2 000 personnes, sur l'adoption par les Français des équipements et des usages numériques

Démarches administratives en ligne

40 % des Français rencontrent des difficultés dans la gestion de leurs démarches administratives. Pour eux, le lieu idéal pour être accompagnés dans leurs démarches doit rassembler plusieurs services publics et des services de proximité utiles au quotidien (médiathèques, ressourceries, centres sociaux, commerces ou tiers-lieux...).

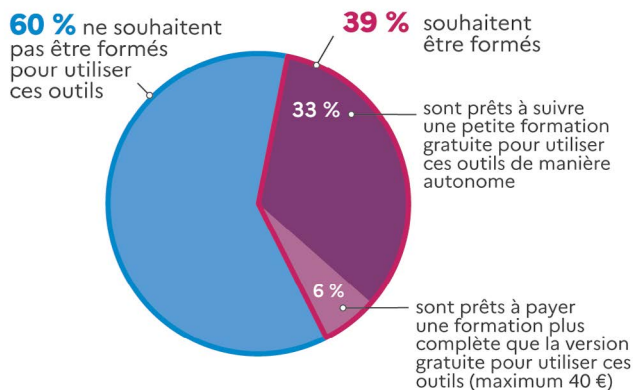
Lieu idéal d'accompagnement pour les démarches administratives en ligne - dans la population de 18 ans et plus, en %



Formation aux outils numériques

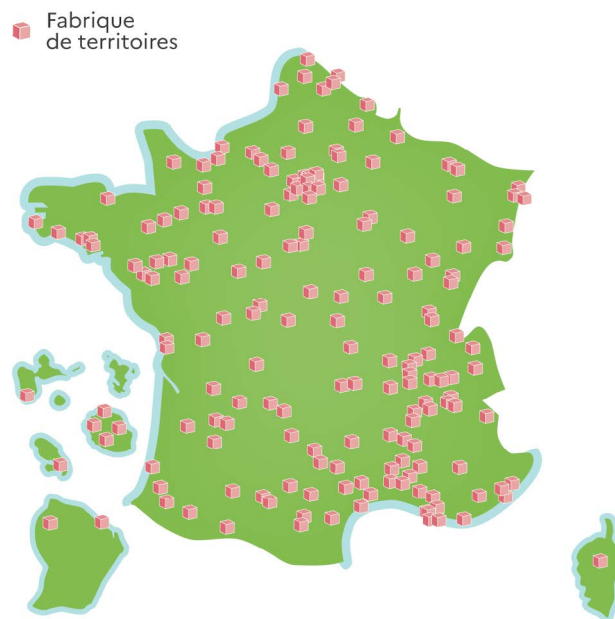
13 millions de Français éprouvent des difficultés pour manier un ordinateur, utiliser internet, effectuer des démarches administratives ou rechercher des informations en ligne. Parmi eux, 39 % souhaitent pouvoir être formés pour être autonomes sur ces outils informatiques et numériques, principalement via une formation courte et gratuite. Les « Pass numériques », mis en place par la mission Société numérique, permettent aux bénéficiaires d'accéder à des services d'accompagnement numérique dans des lieux qualifiés, avec une prise en charge des frais de formation totale ou partielle.

Parmi la population de 18 ans et plus rencontrant des difficultés en utilisant des outils informatiques et numériques :



Le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens », porté par l'ANCT, vise à identifier et à soutenir 360 Fabriques de territoire d'ici fin 2021, afin d'encourager la dynamique de plateformes de services polyvalentes proposant des formations aux outils numériques, un accompagnement pour les démarches administratives...

190 premiers projets labellisés janvier 2021

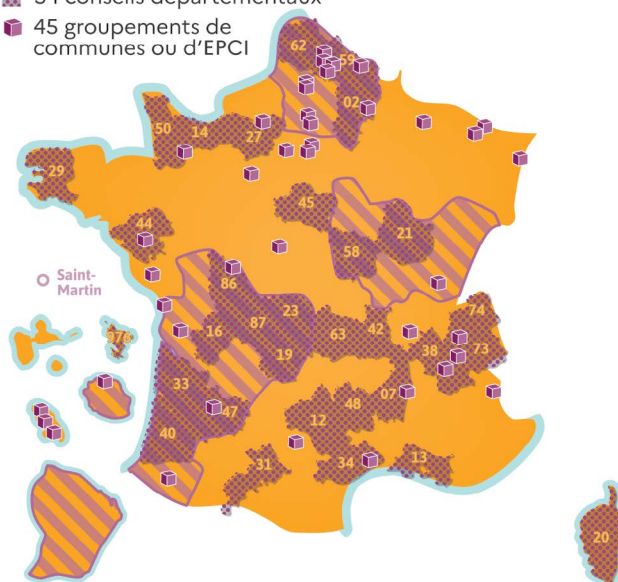


En 2019, les Français se connectent à internet de préférence avec :

- 51 % le smartphone** + 4 points en un an
- 31 % l'ordinateur** - 4 points en un an

87 collectivités lauréates à l'appel à projets Pass Numériques janvier 2021

- 8 conseils régionaux
- 34 conseils départementaux
- 45 groupements de communes ou d'EPCI





RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Observatoire des territoires, *Les mobilités résidentielles en France. Tendances et impacts territoriaux*, coll. « en Détail », CGET, 128p, rapport annuel 2018

Observatoire des territoires, *Regards sur les territoires*, coll. « en Détail », CGET, 156p, rapport annuel 2017

Observatoire des territoires, *Emploi et territoires*, coll. « en Détail », CGET, 148p, rapport annuel 2016

Observatoire des territoires, *Se déplacer au quotidien : enjeux spatiaux, enjeux sociaux*, coll. « en Détail », CGET, 37p, 2019

Observatoire des territoires, *Géographie des ménages*, coll. « en Détail », CGET, 24p, 2019

Observatoire des territoires, *Les inégalités de revenus*, coll. « en Détail », CGET, 21p, 2017

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), *Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales*, 2020

Crédoc, *Baromètre du numérique*, coll. des rapports, 2018, 256p et 2019, 250p

À propos de L'ANCT

Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'EPARECA et de l'Agence du numérique, l'Agence nationale de la cohésion des territoires est un nouveau partenaire pour les collectivités locales.

Sa création marque une transformation profonde de l'action de l'État : une action désormais plus en lien avec les collectivités territoriales pour faire réussir les projets des territoires.

L'Observatoire des territoires

Créé en 2004 et animé par l'ANCT, l'Observatoire des territoires rassemble, analyse et diffuse les données relatives aux dynamiques et aux disparités territoriales ainsi qu'aux politiques menées dans le champ de l'aménagement et du développement des territoires.

Il favorise l'harmonisation des méthodes d'observation et d'analyse territoriale entre l'État et les collectivités, la mutualisation des connaissances et crée les conditions de diagnostics partagés sur l'état des territoires.

www.observatoire-des-territoires.gouv.fr

cartotheque.anct.gouv.fr